

# L'Asie mineure en transition

**Pierre Briant, Collège de France et GDR 2538 (CNRS)**

## 1 Sources et problèmes : un état de la question

### 1.1 L'Asie mineure : récentes synthèses

Même si, fort heureusement, les plus récentes découvertes et publications ont donné une importance nouvelle à la Babylonie et à l'Égypte en ce domaine, il demeure que, parmi tous les territoires achéménides, qui vont constituer la base de l'empire d'Alexandre puis des royaumes des diadoques, les pays d'Asie mineure occidentale restent parmi les mieux documentés, tant pour l'époque achéménide que pour l'époque hellénistique. Un inventaire précis<sup>1</sup> montrerait que la densité des sites archéologiques actifs y est remarquablement élevée; — que les découvertes de témoignages iconographiques s'ajoutent d'année en année<sup>2</sup>; — que, dans le même temps, s'accumulent les publications de textes

**1** Des bilans (pour la période achéménide) ont été présentés dans *HEP* (1996), p. 718-733, 1034-1040 (= *HPE* 2002, p. 697-713, 1008-1014); *BH Ach I* (1997), p. 15-27; *BH Ach II* (2001), p. 32-52. Le bilan 2000 *et sq.* reste à dresser. Je ne connais pas de bilan comparable pour l'époque hellénistique (l'étude de Ma 2000 concerne spécifiquement les publications épigraphiques, sans prétendre à l'exhaustivité; Archibald 2001 ne cherche pas non plus à proposer un tableau exhaustif de l'Asie mineure au début de l'époque hellénistique).

**2** La plus spectaculaire est la découverte et la publication du sarcophage de Çan dans la vallée du Granique (Sevinç *et al.* 2001; cf. Kaptan 2003, p. 195-197); — voir antérieurement la publication préliminaire (par Peter Calmeyer 1992) de poutres peintes provenant de Phrygie : dans la conférence qu'elle a donnée lors du Colloque, Lâtife Summerer (qui prépare une publication détaillée de ces documents), a montré que ces poutres venaient d'une tombe à tumulus (Tatarlı) située non loin de Dinair-Kelainai; les autres morceaux de poutres provenant de la même tombe sont aujourd'hui exposés et/ou conservés au musée d'Afyon; — mentionnons aussi les découvertes faites en Phrygie près de Kutaya, en particulier des bulles avec motifs perses (voir présentation préliminaire par D. Kaptan 2007). Sur un trait architectural et iconographique particulier (fausses portes), on verra maintenant l'étude d'ensemble de C. H. Roosevelt, « Symbolic Door stelae », 2006.

épigraphiques (majoritairement en grec, mais aussi en langues épichôriques<sup>3</sup>, en araméen<sup>4</sup>, voire en bilingues ou trilingues) ; — et, *the last but not the least*, que c'est d'Asie mineure que provient la majorité des Trésors monétaires découverts *in situ*, ou, le plus souvent, dans les galeries d'Europe et des États-Unis<sup>5</sup>.

L'on comprend donc que plusieurs monographies soient parues dans les années récentes sur telle ou telle région — Sardes et la Lydie (Dusinberre 2003)<sup>6</sup>, la Lycie (Keen 1998), la Cilicie (Casabonne 2004), ou encore la Phrygie Hellespontique<sup>7</sup>, si l'on inclut les Actes des Colloques dans ce très bref panorama (Bakır *et al.* 1997 ; voir aussi Kaptan 2002, 2003) — ou sur plusieurs régions (Giorgeri *et al.* 2003). Généralement, ces recherches régionales portent exclusivement sur la période achéménide ou plus largement la première moitié du premier millénaire (souvent désignée sous « périodes archaïque et classique »), même s'il leur arrive d'utiliser des sources de l'époque hellénistique. Dans les synthèses sur l'Asie mineure, tantôt le règne d'Alexandre constitue un chapitre ultime (fort développé chez Debord 1999, p. 427-492), tantôt un simple chapitre introductif (par exemple Sartre 1995, p. 13-20 = 2003, p. 12-24), selon que l'accent est mis sur la période achéménide ou sur la période hellénistique et romaine (de même dans les manuels d'histoire hellénistique : *e.g.* Shipley 2000, p. 33-58) ; il est encore assez rare que les études régionales prennent en compte aussi bien l'époque achéménide et l'époque hellénistique, et montrent les voies de la transition de l'une à l'autre<sup>8</sup>. Sur le versant hellénistique, un grand nombre d'études portent de manière privilégiée sur les rapports entre rois et cités (*e.g.* Ma 1999, 2004a-b ; Capdetrey 2004, etc.), en raison même de la composition des dossiers documentaires, mais l'on compte aussi des ouvrages récents sur les campagnes et les paysans d'Anatolie (Papazoglou 1997 ; Schuler 1998 ; Chandezon 2003a, p. 183-258 et 2003b). Connus et ana-

- 3** Voir la très récente publication d'une inscription lydienne datée d'un Artaxerxès, qui pourrait mentionner le satrape perse Rhôisakès ; l'iconographie de la stèle est également fort intéressante (Gusmani – Akkan 2004).
- 4** Voir par exemple Lemaire 2002 (Lydie) et 2004 (Cilicie) ; Kwasman – Lemaire 2002 (Lydie) ; ces inscriptions très fragmentaires sont datées de la dernière partie de l'époque achéménide (courant IV<sup>e</sup> siècle) en fonction de critères paléographiques toujours fragiles (comme le reconnaissent les auteurs).
- 5** Voir les collections de plusieurs milliers de monnaies du British Museum et du département des Monnaies, médailles et antiques de la BNF (Paris) maintenant réunies et consultables sur [www.museum-achemenet.college-de-france.fr](http://www.museum-achemenet.college-de-france.fr). Parmi les trésors les plus notables, voir les trésors dits d'Hékatomnos et de Pixodaros publiés récemment par Ashton *et al.* 2002a-b.
- 6** On verra aussi le beau recueil iconographique publié par H. Dedeoğlu 2003.
- 7** La thèse de Fr. Maffre (2002) reste pour le moment inédite.
- 8** Voir sur la Lycie le récent article très bien informé de Savalli – Lestrade 2001 ; en ce domaine, D. Asheri (1983) a joué un rôle pionnier.

lysé depuis fort longtemps, un document (les *Économiques* du Pseudo-Aristote) impose une vision achéménido-hellénistique (voir par exemple Descat 2003 et 2004; Briant 1972, p. 27; 1994a; *HEP*, voir Index; 2006a; Aperghis 2004, p. 117-135 [avec les remarques critiques de Le Rider – de Callataÿ 2006]; Foraboschi 2004). Pour cette raison et d'autres, la problématique des continuités/changements entre la période achéménide et la période hellénistique est régulièrement évoquée<sup>9</sup>, même si elle n'est que trop rarement traitée de manière vraiment globale et intégrée<sup>10</sup>.

## 1.2 Archéologie et histoire

Il est vrai aussi que tous les ensembles documentaires plus ou moins récemment publiés ne se prêtent pas également à l'étude de la transition. Nous ne disposons pas, en Asie mineure, d'une documentation sérielle analogue aux documentations babylonienne<sup>11</sup>, iduméenne<sup>12</sup>, égyptienne<sup>13</sup> et bactrienne<sup>14</sup> — documentations qui embrassent à la fois la fin de la période achéménide et les débuts de la période hellénistique, et qui comprennent souvent des pièces datées expressément du règne d'Alexandre. De par sa profondeur chronologique, la documentation archéologique offre en principe de telles conditions, mais, pour différentes raisons, elles sont en réalité rarement réunies : sans même insister sur les difficultés chronologiques inhérentes à ce type de recherches, l'on doit bien observer que les sites archéologiques sont bien plutôt caractérisés par des lacunes,

<sup>9</sup> Sauf dans la grande majorité des ouvrages récents sur Alexandre le Grand, d'où (de manière absurde, voire caricaturale) l'empire achéménide est souvent absent (cf. mes remarques dans Briant 2003a, p. 126-130, 567-569; 2005b, p. 61-62).

<sup>10</sup> Cf. remarques critiques et perspectives dans Briant 2006a, 2007a-b.

<sup>11</sup> Voir ci-dessus p. 17-309 l'ensemble des communications consacrées à la Babylonie de cette période. On saluera en particulier le lancement, par M. Jursa, d'une nouvelle collection de textes babyloniens (*Guides to the Mesopotamian Textual Records*), qui a pour objectif avoué de « pallier la nature de plus en plus fragmentée de la recherche assyriologique » (M. Jursa 2005 : v). Voir aussi les très nombreux textes babyloniens mis en ligne (sous forme de fichiers-pdf) sous la direction de F. Joannès sur [www.achemenet.com](http://www.achemenet.com)>Documents>Textes babyloniens (travail en cours).

<sup>12</sup> Voir ici même la présentation d'A. Lemaire, p. 405-441, avec les remarques critiques de Tom Boiy sur la chronologie et l'identité d'Alexandre, p. 37-100. Un corpus général est actuellement préparé sous la direction de B. Porten (cf. Porten-Yardeni 2003).

<sup>13</sup> Voir ci-dessous p. 377-406 la communication de M. Chauveau et de Ch. Thiers.

<sup>14</sup> Voir la publication préliminaire de Shaked 2004; donnée à l'éditeur en mars 2006 par ses auteurs, S. Shaked et J. Naveh, la publication finale reste encore inédite; depuis lors, de nouveaux documents araméens provenant de la région ont été découverts et sont en voie de publication (voir la communication de S. Shaked au Colloque sur les archives de Persépolis, Paris 3-4 novembre 2006, à paraître dans les Actes, Collection Persika, de Boccard, 2007).

parfois béantes, attribuables aux aléas des recherches et/ou aux intérêts différenciés des archéologues eux-mêmes <sup>15</sup>. Sous réserve d'une synthèse (qui n'existe pas) sur la phase achéménido-hellénistique dans l'archéologie anatolienne, il me semble donc qu'il est fort délicat d'étudier la transition sur le terrain — que l'on se trouve à Daskyleion <sup>16</sup>, à Sardes, à Xanthos ou à Gordion. Dans ce cadre, et bien qu'elles ne concernent qu'un aspect très spécifique, voire restreint, du phénomène, je signale simplement au passage tout l'intérêt d'analyses récentes de poteries trouvées à Ilion/Troie : elles démontrent très clairement les influences culturelles croisées d'Athènes et des Perses dans la région au cours du IV<sup>e</sup> siècle, et elles contribuent à expliquer de manière mieux argumentée pourquoi Alexandre tenait tant à y accomplir rituels et sacrifices (Berlin 2002 ; Berlin – Lynch 2002). Aux côtés de bien d'autres études, ces publications viennent aussi rappeler, vers l'amont, que l'analyse des rapports culturels perso-gréco-anatoliens est partie intégrante du phénomène de la transition <sup>17</sup>. En d'autres termes, la discussion sur la transition ne se réduit pas à une opposition binaire entre continuités et ruptures, surtout dans une région (l'Asie mineure occidentale) où Grecs, Perses et populations locales (Phrygiens, Lydiens, Cariens, Lyciens, etc.) se côtoyaient et s'opposaient depuis des siècles, mais aussi échangeaient hommes, marchandises, idées, images et mots <sup>18</sup>.

### 1.3 Monnayages d'Alexandre et monnayages achéménides

Je viens d'évoquer les sources sérielles, de type archivistique, pour en déplorer l'absence en Asie mineure de cette période. Je n'oublie pas pour autant la massive documentation numismatique. J'ajoute aussitôt que je n'en parlerai pas longuement ici, tout simplement que, n'étant pas spécialiste, je ne me juge pas pleinement compétent pour intervenir après le livre récent de Georges Le Rider (2003), qui fait excellemment le point sur les débats en cours. Néanmoins, j'aimerais en évoquer certains aspects, car la documentation et les analyses divergentes auxquelles elle a donné lieu concernent au premier chef la période

<sup>15</sup> Voir les Actes du colloque international réuni sur ce thème en novembre 2003 au Collège de France, et l'introduction par les éditeurs scientifiques : Briant – Boucharlat 2005 (deux communications y concernent l'Anatolie : la Lycie par Th. Marksteiner et la Cilicie par Ch. Gates) ; sur Casabonne 2004, Dusinberre 2003 et Kaptan 2002, voir les remarques d'ensemble de Gates 2005.

<sup>16</sup> Je reste très sceptique sur l'interprétation donnée par T. Bakır à une couche de cendres retrouvée à Daskyleion (témoignage, selon elle, que la ville aurait été emportée par la force par l'armée de Parménion après la victoire du Granique, Bakır *et al.* 1997, p. 172).

<sup>17</sup> Voir déjà mes développements dans *HEP*, p. 718-733 et les mises au point dans *BHArch* I et *BHArch* II.

<sup>18</sup> Voir par exemple l'article de Kearns 2003 sur les échanges linguistiques lydo-grecs ; sur les phénomènes d'acculturation, voir *e.g.* Klinkott 2002 (Carie), Kolb 2003 (Lycie), et Salmeri 2004 (Cilicie).

de la transition, non seulement en Asie mineure, mais aussi en Égypte et en Babylonie. La question de savoir si la conquête d'Alexandre amena à sa suite une monétarisation de l'économie et des échanges en Égypte et en Babylonie a souvent été traitée par les assyriologues (elle est à nouveau introduite ici même par Francis Joannès), moins par les égyptologues<sup>19</sup>. Je remarque simplement que les analyses de G. Le Rider, et les réflexions jointes du même et de F. de Callataÿ (2006), doivent être prises en compte avec précision dans le cadre de telles discussions<sup>20</sup>, qui, à travers l'étude sur le monnayage au nom de Mazaios/Mazdai à Babylone, concernent aussi et en même temps la place des Iraniens dans la nouvelle administration mise en place par le conquérant macédonien. La possible frappe de dariques au temps d'Alexandre est un autre aspect fascinant du passage de la domination achéménide à la domination macédonienne<sup>21</sup>. C'est aussi cette période que visent les analyses d'une autre frappe de Mazdai (plus récemment publiée), émanant de la cité syrienne de Membig<sup>22</sup>.

Quant à l'Asie mineure proprement dite, on sait l'ampleur des débats qui se sont déroulés sur la date à laquelle Alexandre procéda aux premières frappes impériales. En fixant l'ouverture d'ateliers à la fin du règne, G. Le Rider<sup>23</sup> nourrit une interprétation décisive des modalités de la conquête et de la transition, puisque ce n'est que fort tardivement qu'aurait été inaugurée la frappe de monnaies au nom et au type d'Alexandre, en Asie mineure occidentale. Ce qui veut dire aussi que, malgré la frappe des premiers tétradrachmes alexandrins à partir de la fin 333 à Tarse puis à Sidon (p. 155-168), Alexandre aurait repris, durant cette période, la politique monétaire et financière des Grands rois (y compris probablement la poursuite de l'utilisation des sicles et dariques, comme à Babylone et dans les satrapies du plateau iranien) : l'auteur conclut fort logiquement sur l'empirisme du conquérant, laissant se poursuivre l'usage des monnaies locales, « dans une région où il aurait pu, sans rencontrer le moindre obstacle, imposer l'usage exclusif de sa monnaie » (p. 214; également p. 265 à propos de l'Égypte, puis conclusion générale, p. 339-342).

Il est hors de question d'entrer ici dans tous les détails. Je voudrais simplement rappeler les termes d'un débat spécifique ouvert entre M. Price et P. Debord, d'une part, et G. Le Rider, de l'autre. Utilisant en ce sens la découverte à Saqqara de bronzes frappés

**19** Voir néanmoins récemment Chauveau 2000 (introduction du statère) et Van Alfen 2002 (monnayages pré-macédoniens en Égypte).

**20** Voir tout particulièrement les pages très stimulantes de Le Rider – de Callataÿ 2006, Chapitre VI : *Progrès et limites de la monétarisation des royaumes séleucide et ptolémaïque* (p. 245-277).

**21** Voir les développements de G. Le Rider, p. 215 sq. (*Alexandre et la monnaie en Égypte*) ; p. 267 sq. (*Alexandre et la monnaie en Babylonie et à l'est du Tigre*).

**22** Cf. mise au point dans *BHArch* I, p. 29 ; Briant 2000, p. 268-269 et Briant 2003, p. 73-76, 564 (avec renvois à la bibliographie).

**23** Chapitre IV : *Alexandre et la monnaie en Asie mineure occidentale*, p. 103-152.

d'une tête imberbe identifiée comme Alexandre par M. Price, P. Debord (1999, p. 479-492 ; 2000) a mené un raisonnement analogue pour interpréter des bronzes frappés en Asie Mineure occidentale. Rejetant lui aussi l'appellation de « satrape imberbe », P. Debord estime qu'il s'agit en fait d'une représentation spécifique d'Alexandre faite au moment de la conquête de l'Asie mineure occidentale. Se démarquant d'une interprétation jugée trop « hellénocentrique », l'auteur estime que les cités grecques « ont représenté Alexandre non en roi macédonien, ni même en nouvel Héraklès, mais en roi perse », et il met cette conclusion en rapport avec l'observation des grandes continuités administratives attestées au cours de la conquête de l'Asie mineure. De son côté, G. Le Rider a pris fermement position contre une telle interprétation, pour des raisons qu'il expose en détail (2003, p. 230-237), et il conclut qu'Alexandre n'a pas frappé monnaie en Asie mineure ni en Égypte au moment de la conquête. Je n'entends pas intervenir directement dans le débat (même si certains arguments de G. Le Rider me paraissent particulièrement convaincants, concernant l'imagerie du « satrape imberbe<sup>24</sup> »). Je souligne simplement que l'ensemble des discussions et plus particulièrement le livre de G. Le Rider, dans son ensemble, constituent une remarquable introduction aux discussions sur la transition achéménido-hellénistique, en même temps qu'ils les nourrissent d'une documentation à la fois massive et délicate à interpréter.

#### 1.4 De Darius à Alexandre

L'interprétation de Le Rider a une implication d'ordre général fort importante, qui n'a évidemment pas échappé à l'auteur. Concernant les décisions d'ordre administratif et organisationnel prises (ou non) par Alexandre, Le Rider récuse l'idée selon laquelle, « du fait de la brièveté et de l'effervescence de son règne, [Alexandre] aurait manqué de temps pour conduire jusqu'à son terme la réforme monétaire qu'il aurait entreprise et n'aurait pu qu'esquisser ». En effet, juge-t-il, les mesures nécessaires auraient été faciles à prendre, qu'il s'agisse de frappes en grandes quantités et l'obligation imposée d'utiliser une nouvelle monnaie. Ce n'est donc pas par manque de temps qu'une monnaie impériale ne fut pas mise en circulation : c'est par un choix délibéré d'Alexandre (2003, p. 339-340).

Ces réflexions nourrissent une vision d'Alexandre, qui engage en quelque sorte la discussion que je tente de mener ici. Je m'explique en quelques mots. Établie dès les origines de l'historiographie d'Alexandre<sup>25</sup>, et toujours bien représentée dans les manuels d'aujourd'hui, une thèse (inverse) aime à diviser la période des conquêtes d'Alexandre

<sup>24</sup> Je note au passage que G. Le Rider, dès 1997, avait émis des doutes sur l'interprétation de Price (cf. Briant 2000, p. 267, n. 11).

<sup>25</sup> Si l'on veut replacer ce thème dans la longue durée historiographique, il convient de remonter aux débats nés au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle en Europe : cf. mes remarques préliminaires dans Briant 2005c, ainsi que mes articles 2005-2006, 2006b et 2007b.

en deux grandes phases : l'une, de très loin la plus longue (334-326), aurait été consacrée exclusivement à la conquête proprement dite, l'autre, très ramassée dans le temps (325-323), à l'organisation des territoires et à la mise en place d'une administration impériale<sup>26</sup> — comme si l'on ne pouvait pas être à la fois conquérant et administrateur<sup>27</sup>. L'on conçoit donc aisément que, de manière générale, l'œuvre organisationnelle d'Alexandre soit présentée d'une manière plutôt sommaire : je dirais même, à lire les livres les plus récents (ce qui ne veut pas dire les plus neufs), que cet aspect est de plus en plus négligé (le plus souvent, l'on se contente, comme le faisait Droysen, de quelques phrases générales sur la mise en circulation des trésors perses et sur l'expansion du commerce<sup>28</sup>). En bref, tout au long de ses conquêtes, Alexandre n'aurait pas pris le temps d'organiser sérieusement les territoires conquis (sauf à reprendre, sans réflexion approfondie, les usages qu'il découvrait au fur et à mesure de sa progression), ni de définir une politique impériale. La raison en serait, en même temps, que le roi macédonien se désintéressait profondément des questions d'organisation administrative<sup>29</sup>. Le plus souvent, cette thèse est (implicitement ou expressément) articulée avec l'idée selon laquelle, en 334, Alexandre ne disposait pas d'informations détaillées sur les règles de fonctionnement de l'empire qu'il venait conquérir. Ce qui revient

**26** Encore doit-on remarquer que cette « deuxième phase » est elle-même pleine du fracas des armes, désormais dirigées contre les Arabes du Golfe!

**27** Exactement la même image s'est pendant très longtemps imposée dans l'historiographie achéménide, marquée traditionnellement par une opposition tranchée entre des rois conquérants (Cyrus en particulier) et un roi organisateur (Darius) : mon développement dans *HEP*, p. 73-108, répond explicitement à cette thèse. Faut-il également rappeler qu'à l'époque achéménide (*HEP*, p. 196-207; Briant 2003a, p. 532-534) comme sous les rois hellénistiques (Savalli – Lestrade 2003, p. 28-31), les déplacements du roi et de la cour n'interrompent nullement l'activité de la chancellerie? Il en fut de même d'Alexandre tout au long des onze années de l'expédition : il n'y a pas incompatibilité entre l'activité du chef d'armée et celle du roi soucieux d'administrer son empire et de répondre aux différentes sollicitations dont il est l'objet.

**28** Je précise que je ne vise là que certains ouvrages et manuels (trop souvent répétitifs) sur Alexandre le Grand, dont les auteurs tendent à réduire l'histoire à l'analyse détaillée (voire pointilliste) de l'histoire militaire et événementielle.

**29** Voir *e.g.* Billows 1990, p. 46 : « ... the sources do not support the idea that Alexander was in any sort a reformer in administrative matters, or indeed that he had any particular interest in administration... Alexander chasing his dream eastwards, had no time to regulate a new system of administration... »; ou bien encore Worthington, *AHB* 13/2 (1999, p. 51) : « Alexander did not follow a strategy of conquest, consolidation and long-term administration but was constantly on the move ». Voir en regard les remarques de bon sens de Higgins 1980, p. 129-130 : « Indeed it may well be that Alexander had little taste for the business of government [renvois à Welles et à Badian]; but this does not diminish the soundness of his dispositions ».

à dire qu'Alexandre n'aurait jamais envisagé, de manière consciente et globale, les modalités de la transition entre l'empire de Darius III et celui qu'il était en train de construire.

Cette image d'Alexandre m'a toujours paru contestable, au regard même de la documentation existante, et je suis heureux de constater que la position de Le Rider postule également l'existence d'une vraie politique impériale du conquérant macédonien. Si, en effet, l'on admet aussi qu'Alexandre ne venait pas tout simplement, en aventurier, faire du butin (avec l'idée de regagner la Macédoine dès que possible), on doit admettre (comme la documentation y invite) que, dès son débarquement, il s'est trouvé confronté au défi de tous les « conquérants d'empire » : les territoires qu'il conquiert un à un faisaient partie d'un ensemble impérial ; il a donc dû prendre des mesures pour assurer la transition, voire, dans certains cas, pour imposer des transformations (y compris étape après étape) : non pas simplement sur le très court terme (pour régler des problèmes conjoncturels), mais sur le plus long terme (pour mettre en place des aménagements et transformations structurels)<sup>30</sup>.

Telle est bien la raison pour laquelle (je ne cesserai de le redire), étudier la courte période d'Alexandre suppose de connaître à la fois l'histoire impériale achéménide et ses évolutions régionales, mais aussi les structures hellénistiques. En d'autres termes, aussi, il convient de considérer Alexandre (et ses successeurs) au croisement de l'histoire achéménide (sous toutes ses facettes) et de l'histoire macédonienne (trop souvent oubliée dans le débat<sup>31</sup>), mais aussi de l'histoire de la pensée politique et économique en Grèce et en Asie mineure au cours du IV<sup>e</sup> siècle<sup>32</sup>. Le renouvellement profond et parallèle de l'histoire achéménide, d'une part, de l'histoire régionale de l'autre, et, enfin, de l'histoire macédonienne

**30** Voir dans ce sens l'étude récente de Müller 2005, qui, en étudiant la fonction d'*hemiolos* dans le cadre de l'organisation mise en place par Alexandre, conclut fort justement de la manière suivante : « ... so daß man durchaus schon von diesem Zeitpunkt an von einem 'Alexandereich' und — als dessen Voraussetzung — von einem 'Reichsbewußstein' des Königs sprechen konnte » (p. 380).

**31** Voir Briant 1994b (avec la bibliographie citée), ainsi que les remarques critiques d'E. Carney (*AJPb* 111 [1990], p. 558-561) sur le livre d'A. B. Bosworth, *Conquest and Empire*, Cambridge U.P., 1988. Mon impression est que l'image d'un roi macédonien uniquement préoccupé de guerres et de conquêtes est fondée sur l'utilisation exclusive des sources narratives grecques ; la documentation épigraphique aujourd'hui disponible permet de nuancer considérablement une telle présentation, en braquant aussi le projecteur sur la vie interne et sur les officiers de l'administration royale.

**32** Réunis avec trois autres contributions dans un dossier fort intéressant sur la transition classico-hellénistique (*Dalla polis del IV secolo al regno ellenistico. Riflessioni sull'economia nella Grecia antica*, p. 459-568), les articles récents de Descat 2004, Davies 2004 et de Foraboschi 2004 doivent être lus avec attention ; voir ici même la contribution de R. Descat, p. 353-373.



(en particulier grâce à l'archéologie et à l'épigraphie<sup>33</sup>), représente même potentiellement la perspective la plus heureuse qui s'ouvre pour un renouvellement des interrogations et des méthodes sur l'histoire d'Alexandre et de ses successeurs<sup>34</sup>.

## 1.5 D'Alexandre aux diadoques

Je n'ai pas l'intention ici de consacrer de longs développements aux mesures prises par Alexandre en Asie mineure, car, même en excluant sa politique vis-à-vis des cités si souvent étudiée<sup>35</sup>, c'est une monographie qu'il conviendrait d'écrire<sup>36</sup>, — une monographie qui, bien entendu, ne serait pas réduite à l'histoire narrative, et qui engloberait aussi, en amont, les dernières années de la domination achéménide, et, en aval, la période des diadoques jusqu'à la disparition d'Antigone le Borgne. J'aimerais simplement rappeler, avant d'en venir aux sources épigraphiques, que les sources narratives gréco-romaines elles-mêmes peuvent offrir des renseignements de première importance en ce domaine, dans la mesure où, comme je l'ai souvent exprimé, ils portent témoignage à la fois de la politique d'Alexandre et de la situation de l'empire de Darius au moment même où Alexandre s'en empare<sup>37</sup>. Parmi tous les textes que l'on peut citer et commenter, on relèvera, d'abord, ceux qui portent sur la prise en main des satrapies, sur la hiérarchie administrative mise en place par Alexandre, et sur les mesures relatives aux tributs et à leur perception. Non seulement les mesures prises par Alexandre sont parfois explicitement situées en continuité avec l'organisation tribulaire achéménide (qu'Alexandre la reprenne sans y rien changer, ou que, par contraste conjoncturel, il concède une exemption<sup>38</sup>), mais, dans un cas au moins, la politique d'Alexandre est mise en rapport avec une réorganisation territoriale (à mon avis) récente décidée par le Grand roi<sup>39</sup>.

J'ajoute que quelques passages de textes littéraires portant sur la période des diadoques sont eux aussi très évocateurs. Je pense en particulier à deux passages de la *Vie d'Eumène* de Plutarque. L'un (§ 8.3) est une illustration extrêmement pittoresque et démonstrative des pratiques bureaucratiques : en l'occurrence, les préposés à la gestion des haras royaux de l'Ida, en pleine (première) guerre des diadoques, reçoivent d'Eumène des reçus en bonne et due forme (par écrit), car le Kardien, pour ménager l'avenir, tient à montrer que les comptes

**33** Voir en particulier les travaux de M. Hatzopoulos.

**34** Voir Briant 2005b, p. 61-62.

**35** Voir en dernier lieu Nawotka 2003 et Bencivenni 2003, p. 15-104; voir ci-dessous, p. 330-336, sur Priène.

**36** Ce que n'est pas et ce que ne prétend pas être le chapitre de P. Debord (1999, p. 427-478) sur « L'Asie mineure à l'époque de la domination d'Alexandre », même si l'on y trouve une fort utile synthèse. (Sur cet ouvrage, voir les comptes rendus de Weiskopf 2000 et de Jacobs 2002).

**37** Voir en dernier lieu *HEP*, p. 713-715 et Briant 2003a, p. 16-18.

**38** *E.g.* Arrien I.17.1 (Daskyleion); I.17. 10 (Éphèse); I.18.2 (cités d'Éolide et d'Ionie); I.26.3 et I.27.4 (Aspendos); II.5.9 (Mallos); Quinte-Curce III.1.23 (Paphlagoniens).

**39** Arrien I.24.5 (Milyade), avec mes commentaires dans *HEP*, p. 726-727 et 1037-1038.

annuels des préposés aux haras seront minutieusement contrôlés par l'administration royale — comme il en était depuis l'époque achéménide<sup>40</sup> : en d'autres termes, contre la réalité qui prévaut alors et qui lui est défavorable, il entend manifester publiquement et symboliquement que son action se situe dans la légalité impériale alors incarnée par Alexandre IV et par Philippe III. On comprend donc mieux, chez Plutarque, les sarcasmes d'Antipater qui, depuis Triparadeisos, a la garde officielle des rois, alors même qu'Eumène y a été déclaré ennemi des Macédoniens. En se conformant avec ostentation aux pratiques bureaucratiques normales<sup>41</sup>, le Kardien exprime très clairement l'idée qu'il n'agit pas en prédateur des biens royaux, autrement dit qu'il n'est pas un brigand ni un rebelle<sup>42</sup> : en produisant des pièces comptables certifiées, il entend au contraire déclarer, avec la plus grande publicité possible, qu'il considère que les décisions prises (en son absence) à Triparadeisos sont nulles et non avenues.

Le deuxième passage (§8.5) est encore plus connu. Situé quelques mois plus tard, en Grande-Phrygie, il met en scène le diadoque aux prises avec les chefs de son armée, auxquels il « vend » par avance les fermes (*epauleis*) et les *tetrapyrgia* (domaines fortifiés) des alentours de Kelainai : manière de rétribuer ses soldats, alors que lui-même n'a plus de numéraire. Le passage, on le sait, avait été utilisé par Rostovtzeff pour illustrer ce qu'il pensait être une transformation socio-économique profonde aux débuts de l'époque hellénistique. Depuis lors, les nombreux commentaires ont montré que la vision de Rostovtzeff n'était pas de mise<sup>43</sup>. Il n'en reste pas moins que le passage transmet une information intéressante, non seulement sur les pratiques des chefs militaires désargentés au début de l'époque hellénistique (comparables à bien des stratagèmes répertoriés par le Pseudo-Aristote et par Polyen), mais aussi et surtout sur la présence de grands domaines ruraux en Phrygie, qui, du moins à l'époque achéménide, étaient aux mains soit de vieilles familles phrygiennes, soit aux mains de représentants de la diaspora impériale iranienne<sup>44</sup>.

Chacun des passages considérés (ou implicitement évoqués) mériterait (ou a déjà mérité) des commentaires approfondis. Pris globalement, ils ont invité depuis longtemps les historiens à s'interroger sur la part d'innovations et de continuités que l'on peut déterminer dans la politique suivie par Alexandre en la matière<sup>45</sup>. Un seul exemple : les décisions prises

**40** Cf. Briant 1973 = 1982, p. 24, n. 14 ; p. 58, n. 4 ; p. 209 ; *HEP*, p. 466 (sur la manière « paperassière » par laquelle étaient gérés les intérêts royaux).

**41** L'anecdote implique même qu'Eumène a pris soin d'envoyer un double des reçus à la cour !

**42** Voir pour comparaison Nepos, *Datamès* 10.2, avec mon commentaire dans *HEP*, p. 680-681.

**43** Voir mes commentaires dans Briant 1972, p. 97-100 (= 1982, p. 99-102) ; 1973, p. 44-61 (1982, p. 56-73) ; depuis lors Papazoglou 1997, p. 72-73 (adopte mon interprétation), et Schuler 1998, p. 69-70 (sur *tetrapyrgia*).

**44** Sur ce point, voir aussi mes remarques ci-dessous p. 329-331.

**45** Voir par exemple Griffith 1964, avec mes remarques critiques dans Briant 1973, p. 45-49 (= 1982, p. 26-30). Sur l'organisation interne des satrapies (dans une large vision achéménido-

à Sardes. Outre les réflexions qu'elles suggèrent sur les initiatives du roi, là et ailleurs, dans le domaine de l'organisation administrative impériale, les modalités de l'entrée d'Alexandre dans la ville (Arrien I.17.3-8) démontrent, d'une part, qu'à l'instar de ce qui se passera à Babylone trois ans plus tard, Alexandre a parfaitement su négocier et avec les autorités civiques locales et avec le principal représentant de la hiérarchie impériale achéménide (Mithrénès), et, d'autre part, que c'est dès cette date (et non pas brusquement à Babylone) que le roi a commencé de mettre en œuvre sa politique iranienne, qui consistait à intégrer à son entourage les Perses qui acceptaient de se rallier à lui (Briant 1993; *HEP*, p. 862-871).

En cette occasion comme en bien d'autres, la pratique d'Alexandre illustre sa volonté de réunir les conditions d'une transition réussie : y compris dans les phases de conquête militaire (mais y eut-il jamais une pause dans les conquêtes?), Alexandre est un politique soucieux de construire un empire, et non pas attaché à tout simplement détruire et à ravager celui qu'il conquiert<sup>46</sup>. De même ne doit-on pas réduire l'époque des diadoques aux guerres et ravages nés de leurs féroces compétitions : avec plus ou moins de lucidité et de bonheur, les uns et les autres tentaient aussi de construire des royaumes et d'établir des pouvoirs nouveaux<sup>47</sup>. À insister trop unilatéralement sur les destructions nées de la guerre et de la conquête « macédoniennes », on en viendrait aisément, par glissements successifs, à faire de l'époque achéménide un âge d'or de la paix et de la prospérité, ce qu'elle ne fut évidemment

hellénistique), voir Debord 1999, p. 158-165 (« Appendice I : L'organisation satrapique sous Alexandre »), Jacobs 1994 et la récente synthèse de Klinkott, *Der Satrap*, 2005 (sans développement spécifique sur la période d'Alexandre); sur les transformations introduites par Antigone au système satrapique, voir Descat 1998, p. 181-184.

**46** Sur ce point, je suis en profond désaccord avec les thèses d'A. B. Bosworth (cf. Briant 2005b, p. 49-62). Je dois avouer en même temps que ma position sur ce problème a évolué (j'ai modifié sérieusement dans Briant 2005a, p. 82-84 ce que j'avais écrit dans l'édition du même livre en 2002, p. 73-74, sans modification majeure depuis la première édition de 1974); je ne crois pas que la conquête d'Alexandre puisse être analysée simplement en fonction du modèle de l'« état prédateur ». Je reviendrai ailleurs sur un sujet qui, à coup sûr, mérite une nouvelle réflexion approfondie (cf. pour le moment Briant 2005c).

**47** Sur la logique de la politique d'ancrage territorial des diadoques, voir mes remarques dans Briant 1972b = 1982, p. 41-54. — Je me retrouve là entièrement en accord avec l'avis récemment exprimé en ces termes par R. Descat à partir de l'exemple d'Eupolémos (1998, p. 186) : « Il faut souligner combien, malgré les bouleversements politiques, le début de la période des luttes entre diadoques n'est pas marqué par une vacance générale du pouvoir où les aventuriers se donneraient aisément libre cours. Dans la structure de ce pouvoir à l'échelon provincial et local, il existe souvent, comme en Carie, des spécificités, certes difficiles à saisir à cause des lacunes de notre information, mais qui sont d'autant plus solides qu'elles remontent à l'époque achéménide et à l'époque d'Alexandre ».

pas<sup>48</sup>, — même si les premières décennies du IV<sup>e</sup> siècle ne furent pas non plus la période de « décadence accélérée » et de « stagnation » que l'on s'est longtemps complu à postuler<sup>49</sup>.

## 1.6 L'apport des sources épigraphiques

Il est une catégorie de documents sur laquelle j'aimerais insister ici, ce sont les documents épigraphiques, principalement en grec<sup>50</sup>. Je mettrai de côté les inscriptions traitant spécifiquement des rapports d'Alexandre avec les cités grecques (Heisserer 1980), dans la mesure, où, je l'ai déjà dit, cet aspect particulier est un peu périphérique au sujet que j'ai décidé de traiter. Seule fait exception l'inscription de Priène (*Inscr. Priene*, n° 1; Tod II, n° 185; Heisserer, Chap. 6), car elle engage aussi la discussion sur le statut des terres et des personnes. Bien que non datées en toute précision, d'autres inscriptions sont particulièrement importantes, je pense particulièrement à l'inscription de Mnésimachos (*Sardis* VII.11.)<sup>51</sup>, mais aussi à l'inscription dite des sacrilèges (*IK* 11.1a)<sup>52</sup>, à une inscrip-

**48** Sur la rhétorique de la paix et de la guerre, voir mes remarques dans Briant 1999b (p. 105-108) et 2002; voir aussi 2004, p. 58-60 (dans l'historiographie d'Alexandre). C'est sur cette opposition qu'était fondé le commentaire de la *Prophétie Dynastique* par S. Sherwin-White en 1987, que j'ai suivi dans Briant 1996, p. 883-884, 1076; mais les nouvelles lectures et interprétations proposées depuis lors (voir en particulier Van der Spek 2003, p. 311-340) semblent ruiner une telle interprétation (d'où mon repentir dans 2003a, p. 565).

**49** Voir ici même l'analyse tout à fait intéressante de R. Descat (ci-dessous p. 355-375).

**50** Pour l'utilisation de l'épigraphie gréco-anatolienne dans le cadre de l'histoire achéménide, voir déjà Briant 2000b, 2001, et *HEP*, Index, p. 1235 : « Inscriptions grecques », ainsi que Briant 1998a-b, 2003b. Je note au passage que plusieurs des inscriptions en question sont rééditées par F. Canali di Rossi dans un volume consacré théoriquement aux inscriptions grecques de l'Extrême-Orient, et rangées par lui (d'une manière assez incompréhensible) sous la catégorie géographique « Perside » (VI), où se trouvent mélangées inscriptions réellement trouvées en Perse et inscriptions d'époque perse trouvées en Asie mineure; l'on y trouve également juxtaposés documents indiscutablement authentiques (une tablette de Persépolis) et documents clairement fabriqués (par exemple les inscriptions grecques « relevées » sur le tombeau de Cyrus), ou encore inscriptions gravées à l'époque achéménide et inscriptions regravées à l'époque romaine, voire inscriptions réellement gravées sur la pierre et « inscriptions retranscrites » par des auteurs grecs tardifs, etc.; le non-spécialiste sera d'autant plus aisément égaré que l'auteur est parfois fort mal informé des discussions récentes (et même moins récentes).

**51** Voir texte grec, traduction anglaise et bibliographie (arrêtée à l'été 2000) à <http://www.achemenet.com/pdf/grecs/mnesimachos.pdf>; traduction française dans Sartre 2003, p. 168-169; récemment Dignas 2002, p. 70-73, 279-287, et Aperghis 2004, p. 137-144, 320-324.

**52** Voir texte grec, traductions française et anglaise, et bibliographie à <http://www.achemenet.com/pdf/grecs/sacrileges.pdf>.

tion d'Aigai (Malay 1983; Chandezon 2003a, n° 52; rev. Descat 2003<sup>53</sup>), ou encore à une inscription d'Amyzon qui, elle, est parfaitement datée de l'an VI de Philippe III (*Amyzon*, n° 2)<sup>54</sup>. À ces documents, il convient de joindre les inscriptions hellénistiques, qui citent des réglementations d'une époque antérieure, ou/et qui ont été regravées à l'époque hellénistique et romaine : cette dernière catégorie pose souvent des problèmes très spécifiques, liés aux raisons et conditions de leur ré-édition<sup>55</sup>. L'ensemble ainsi constitué couvre l'arc chronologique du dernier quart du IV<sup>e</sup> siècle, date postulée (et probable) de l'opuscule pseudo-aristotélicien des *Économiques*<sup>56</sup>, et il ouvre très largement l'arc thématique de la transition.

- 53** Datation contestée : III<sup>e</sup> siècle selon Malay et Chandezon, époque des diadoques selon Descat, p. 162 : « Les deux critères (*xi* à barre verticale et *stoichedon*) utilisés *simultanément* dans l'inscription ne permettent pas de descendre bien bas. Je considère donc que les années 310-300 doivent être un *terminus ante quem* (rien n'empêche une date plus haute) » ; Descat (p. 161-162) observe que Lund (*Lysimachus*, 1992, p. 149-150) avait déjà proposé de dater le document de l'époque des diadoques, en utilisant des arguments épigraphiques (usage du *stoichèdon* : p. 244, n. 140). Sur les rapports fonctionnels entre ce texte épigraphique et les taxes citées par le Pseudo-Aristote, voir déjà mes remarques dans *HEP*, p. 411 et 957 (en adoptant la datation de Malay, sans la discuter).
- 54** Voir aussi texte, traduction, bibliographie à <http://www.achemenet.com/pdf/grecs/bagadates.pdf>. Autre inscription récemment publiée, datée de Philippe III (an 8) : cf. Varinlioglu *et al.* 1990 (avec la discussion sur le comput, p. 72-76).
- 55** Voir mes remarques de prudence dans Briant 1998a (inscription de Droaphernès) et 2003a (« Lettre de Darius à Gadatas »). Il y a là deux discussions liées l'une à l'autre : d'abord, la possibilité de falsifications tardives (Briant 2003a; l'avis contraire de Fried 2004, p. 108-116 ne me convainc pas, tout simplement parce que l'auteur a effectué une sélection réductrice des points à débattre; je ne suis pas non plus convaincu par l'argumentation de Lane Fox 2006; j'y reviendrai plus complètement ailleurs); deuxième question : celle de savoir pourquoi, en pleine époque romaine, une cité ou/et un sanctuaire décide de faire graver à nouveau une réglementation (ou plus simplement encore une dédicace) qui, partiellement ou totalement, remonte à l'époque achéménide (Briant 1998a); voir aussi le texte de l'asylie de Tralles (<http://www.achemenet.com/pdf/grecs/tralles.pdf>), ou le décret des Plataseis daté de Pixôdaros et cité dans un décret postérieur d'une quarantaine d'années : <http://www.achemenet.com/pdf/grecs/plataseis.pdf> (voir depuis lors Varinlioglu *et al.* 1990, p. 67-68).
- 56** Plutôt dans la période 320-300 selon Descat 2003, p. 154. (La datation tardive défendue par Foraboschi 2004 et par Aperghis 2004 ne me paraît pas devoir être acceptée; cf. également les remarques de Müller 2005, p. 361 et n. 35).

## 2 Langues et cultures

### 2.1 De Xanthos à Kaunos

Revenons tout d'abord sur la fameuse et bien connue inscription trilingue de Xanthos, datée maintenant avec une très grande vraisemblance de la première année d'Arsès/Artaxerxès IV. Comme j'y ai insisté ailleurs (Briant 1998b), nous avons sous les yeux *un* document composé de *deux* versions en *trois* langues : ce que j'appelle la version civique, d'une part, et la version satrapique, d'autre part ; celle-ci, en araméen, n'est pas censée être la traduction *expressis verbis* de la première version, et elle remplit une fonction très spécifique (une forme de sanction satrapique — ce qu'en anglais on dénommerait *endorsement*)<sup>57</sup> ; celle-là est rigoureusement bilingue, le grec étant la traduction aussi précise que possible du texte lycien originel<sup>58</sup>.

On ne peut d'ailleurs que souligner la place éminente qu'occupe la version lycienne, qui, elle-même, nourrit la question des rapports entre la langue grecque et la langue lycienne dans une cité, Xanthos/Orna, où les marques d'hellénisation sont notables et de plus en plus nettes, particulièrement dans l'épigraphie dynastique, puisque le grec a pris, vers le milieu du IV<sup>e</sup> siècle, la place hégémonique qu'avait occupée le lycien jusqu'alors. La trilingue montre en même temps que, même dans le cadre de l'épigraphie officielle, quelques années avant l'arrivée d'Alexandre, le lycien a conservé une place de choix, puisqu'il a servi de base à l'établissement du texte grec. La toponymie même utilisée en lycien et en araméen montre que, si l'on considère les choses du point de vue anatolien (et non pas seulement du point de vue grec), les groupes de population habitent une ville appelée Orna, ou ses environs immédiats (périèques).

L'on admet généralement que le terme même de l'évolution a été, en Lycie, le passage relativement brutal d'une « langue civique bilingue » à une domination sans partage du grec, du moins dans l'épigraphie officielle, car il en est tout différemment de l'épigraphie privée (funéraire), où la langue et l'anthroponymie lyciennes restent au premier

**57** Cette hypothèse a trouvé quelques contradicteurs, ou en tout cas a suscité des réserves : cf. point de la question dans *BHArch* II, p. 179-184. Depuis lors, d'autres études sont parues, que j'analyserai ultérieurement. Je note simplement que L. Fried (2004, p. 152) estime que l'expression *kurios estô* aurait, à Xanthos, une signification différente de celle que l'on peut relever dans tous les autres exemples connus par l'épigraphie grecque (dont je cite un certain nombre dans mon étude 1998b) ; la même argumentation est présentée (indépendamment) par Le Roy 2005, p. 336-337. La discussion mérite d'être poursuivie. Sur la version araméenne (en relation avec le grec et le lycien) on verra en dernier lieu l'analyse minutieuse de Kottsieper 2002.

**58** Sur la version lycienne, voir Melchert 2000 ; sur la formule de datation, voir Cau 1999-2000 (dont la conclusion rejoint la mienne : *CRAI* 1998, p. 321-325).

plan<sup>59</sup>. La date ne peut pas être fixée en toute certitude, évidemment, car les deux langues ont continué d'être utilisées l'une à côté de l'autre (le nom d'Alexandre lui-même y est connu à travers des mentions épigraphiques en grec et en lycien<sup>60</sup>), mais les spécialistes s'entendent pour conclure à l'effacement du lycien vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle. L'on considère également, en terme général, que les progrès du grec ont été plus marqués à une époque antérieure (hékatomnide) en Carie<sup>61</sup>. L'observation en est déjà faite par les Robert, à propos de l'inscription d'Amyzon datée de 321/0 (1983, p. 117). Dès 1945, en publiant et en étudiant les inscriptions de Sinuri, L. Robert avait souligné « la croissante hellénisation du pays » à l'époque hékatomnide (p. 19 et 95), mais il assortissait son observation d'une remarque notable sur les rapports entre langue grecque et langue carienne : « Au IV<sup>e</sup> siècle, la Carie s'hellénise rapidement, mais la langue indigène, non seulement dans l'usage du peuple, mais dans les documents officiellement gravés, conserve une belle vitalité; dans l'onomastique le caractère indigène semble prédominant » (p. 103). Les recherches les plus récentes confirment cette vitalité de la langue carienne dans l'épigraphie de Sinuri (Adiego 2000; Adiego – Debord – Varinglioglu 2005)<sup>62</sup>.

Voici par ailleurs l'avis exprimé par Chr. Le Roy (1996, p. 353) à propos de l'épigraphie datée des Hékatomnides : « Il est évident que le carien est devenu une langue mineure et vernaculaire, que ce n'est plus la langue de la loi et du pouvoir, et que c'est le grec qui est devenu la langue d'état ». De cette observation, l'auteur exprime d'abord un agrément avec la position générale d'Hornblower : « Mausole est l'un des fondateurs de la monarchie de type hellénistique »; et, par ailleurs, il en infère que la datation des inscriptions « flottantes » de Lycie doit être fixée par rapport à l'évolution linguistique qu'il propose (p. 354)<sup>63</sup>.

**59** Voir sur ce point les analyses de Schweyer 2002 (cf. p. 134 sur « le maintien de l'onomastique épichôrique »; p. 170 : « Les Lyciens n'ont pas perdu leur identité malgré leur attirance pour l'hellénisme »; également p. 208); voir aussi la riche documentation réunie par Cau 2004-2005, et l'étude de Colvin 2004.

**60** Nom « Alexandre » en lycien : voir références *apud* Frei – Marek 1997, p. 57, n. 138; dédicace d'Alexandre en grec à Xanthos (sur un bloc de réemploi) : Le Roy 1980; la date de cette dédicace a été discutée, lors du passage d'Alexandre ou plus tard dans le règne (cf. Debord 1999, p. 450, et la contre-attaque inutilement violente et polémique de Goukowsky 1981, qui au demeurant juge finalement que la date proposée par Le Roy [fin 334] est la plus probable!).

**61** Voir par exemple Hornblower 1982, à la fois suivi et nuancé par Le Roy 1996; également Brixhe 1993.

**62** Sur le maintien de l'onomastique d'origine carienne, voir aussi Dinç – Meyer 2004.

**63** Sur ce point Le Roy est suivi par Brixhe 1993, p. 72.

Même si la discussion est fondée sur une documentation parfois nouvellement publiée, l'on est là au cœur d'un débat à la fois ancien et important : celui de l'évolution souvent dénommée « pré-hellénistique » en pleine période achéménide. Dans cette vision, Alexandre, au fond, — du moins dans les pays des littoraux égéens de l'empire des Grands rois — n'aurait fait que réaliser, voire simplement hâter, une évolution déjà bien engagée vers l'« hellénisation <sup>64</sup> ».

Que la conquête d'Alexandre, en Asie mineure occidentale, n'ait pas signifié un brutal changement dans une évolution socio-culturelle qui relève aussi, et d'abord, d'une dynamique endogène, c'est là une observation sur laquelle on peut aisément tomber d'accord. Reste à isoler des phases, des étapes, dans l'évolution, en particulier dans l'évolution des pratiques linguistiques et culturelles, et, là, il faut bien dire que les choses deviennent infiniment plus délicates. Elles le sont, d'abord, parce que la plupart des inscriptions (je pense en premier lieu bien sûr à l'épigraphie funéraire) ne sont pas datées avec précision : dès lors, la proposition d'établir une chronologie en fonction de la caractéristique monolingue ou bilingue de telle ou telle inscription risque d'être extrêmement fragile, voire illusoire <sup>65</sup>. J'ajoute que, même lorsque la date d'une inscription grecque est connue en toute certitude (*Amyzon*, n° 2 ; 321/o), il est fort difficile de remonter le fil de l'évolution antérieure, qui puisse expliquer l'ensemble et les détails de la situation linguistique et culturelle dont le texte offre, en quelque sorte, une photographie à un moment M <sup>66</sup>.

On doit donc plutôt admettre, plus modestement, qu'il reste aujourd'hui de grandes incertitudes sur « la durée de vie des langues épichôriques dans l'épigraphie de Carie et de Lycie ». Cet avis de P. Frei et de Ch. Marek (1997, p. 57) vient dans le cours d'un commentaire sur un document qu'ils étaient alors en train de publier, la maintenant fameuse bilingue caro-grecque de Kaunos, inscription qui, sous la forme d'un décret civique « à la grecque », confère divers honneurs (la proxénie et le titre d'évergète) à deux Athéniens et à

**64** Sur la notion de « pré-hellénistique/*Vorbellenismus* » (développée particulièrement par Weinberg 1976, mais voir aussi le terme « Vorgeschichte » utilisée par Schur 1928 à propos de l'Égypte « pré-ptolémaïque »), voir déjà mes remarques critiques dans Briant 1979, p. 1405-1407 = 1982, p. 321-323 ; je suis un peu surpris de voir que, en renvoyant à mon article de 1979, J. K. Davies, « Hellenistic Economies », 2001, p. 18, m'attribue — même dans un sens positif — une vision « proto-hellénistique » du IV<sup>e</sup> siècle. Sur l'hellénisation « pré-hellénistique » en Asie Mineure, voir quelques remarques également dans Savalli - Lestrade 2001, ou encore le titre donné à son papier par Marksteiner 2002.

**65** Voir les récentes réflexions de Adiego - Debord - Varinglioglu 2005, p. 626-627, et celles de Blümel - Kizil 2004, p. 138.

**66** Aussi passionnant soit-il, le commentaire des éditeurs (Robert 1983, p. 97-118) n'est pas exempt d'incertitudes (ou, parfois, de trop grandes certitudes).



leurs descendants (*SEG XLVII. 1568*)<sup>67</sup>. Outre l'apport considérable (qui ne me concerne pas ici) qu'elle représente dans l'approfondissement de la connaissance des structures, syntaxe et terminologie de la langue carienne<sup>68</sup>, l'inscription suggère évidemment des réflexions sur l'utilisation de cette langue et écriture dans la période de transition entre la domination achéménide et l'installation du pouvoir macédonien. Ce pourquoi les éditeurs la présentent comme « une perle », puisqu'elle représente le seul parallèle à la Trilingue de Xanthos dans la catégorie des décisions civiques gravées en langues épichôriques (Frei – Marek 1997, p. 53-54). Si le document démontre clairement la puissance de l'influence grecque (à travers le formulaire et la terminologie), reste le problème de sa datation, qui engage, on l'a vu, le débat sur les étapes de l'« hellénisation » et de la disparition (contemporaine?) de la langue carienne.

Les noms des deux Athéniens honorés, Nikoklès et Lysicratès, permettent de situer leur activité dans le dernier tiers du IV<sup>e</sup> siècle. Partant, une datation plus précise dépend des conditions historiques dans lesquelles on postule que des rapports politiques de ce type ont pu s'établir entre Athènes et Kaunos. Les éditeurs ont envisagé trois possibilités : l'époque de la Guerre Lamiaque, la période hékatomnide, ou encore la période des diadoques. Ils avouent être incapables de conclure, même s'ils se déclarent être tentés d'adopter la première hypothèse (p. 66-77)<sup>69</sup>. Un examen plus récent du problème par P. Funke (1998) aboutit exactement à la même conclusion, ou plus exactement à la même incertitude (cf. p. 228). Sans dissimuler le caractère hypothétique de toute recherche de ce type (p. 187), R. Descat (1998) a, de son côté, expliqué pourquoi, à son avis, un rattachement du document au contexte de la Guerre lamiaque lui paraît « peu vraisemblable » et pourquoi elle constitue même « une hypothèse... impossible à retenir » (p. 188). Il est tenté de descendre plus bas, jusqu'à « la seule expédition athénienne maritime qui dans ces années a pu passer au large de Kaunos, dirigée par Tymocharès », soit en 315 ou 314, — quand bien même, on doit le noter au passage, ni la Carie, ni Kaunos ni la Lycie ne sont mentionnées, *expressis verbis*, dans l'inscription athénienne qui en fait part (citation des lignes pertinentes de l'inscription, p. 189 : ... *eis tèn Asian... polemon ton en Kyprôi*).

**67** Un nouveau fragment en a été découvert et publié : Frei – Marek 1998 ; les mêmes auteurs (Frei – Marek 2000) ont depuis lors replacé cette inscription à l'intérieur du corpus d'inscriptions cariennes de Kaunos.

**68** Voir en dernier lieu I.-J. Adiego, « L'état actuel des connaissances sur le carien », dans Adiego – Debord – Varinglioglu 2005, p. 640-653, et la somme sur la langue carienne qu'il vient de faire paraître (Adiego 2006).

**69** R. Descat (1998, p. 187) attribue à la conclusion des auteurs une fermeté qu'elle ne revêt pas dans leur idée ni dans les expressions par lesquelles ils l'expriment.

Je n'ai pas de solution à proposer, et je me rallierais volontiers à la conclusion pleine d'incertitudes (ou mieux : ouverte) des premiers éditeurs. Reste au moins une observation commune : qu'il s'inscrive dans le contexte de la Guerre lamiaque ou d'un épisode postérieur de quelques années, le document vient grossir le dossier des continuités et adaptations linguistiques et culturelles dans l'Anatolie occidentale dans la période même de la transition. Ce qui n'avait échappé ni à ses premiers éditeurs, ni à d'autres exégètes à leur suite<sup>70</sup>. R. Descat commente ainsi, comme pour mieux justifier son hypothèse chronologique : « On ne peut écarter enfin l'idée que cette atmosphère d'autonomie, qui plus est dans le cadre de l'alliance des Cariens, puisse expliquer encore mieux le recours officiel au bilinguisme<sup>71</sup> » (p. 190). Quoi qu'il en soit, si, comme il apparaît tout à fait possible<sup>72</sup>, l'inscription est datée des débuts de l'époque hellénistique, l'on doit en inférer que la suprématie politique macédonienne n'a pas signifié l'abandon immédiat de la langue locale dans un décret officiel<sup>73</sup>. Nous sommes plus dans le contexte politico-culturel de la Trilingue que dans celui de l'épigraphie officielle xanthienne (c'est-à-dire monolingue-grec) de l'époque ptolémaïque et séleucide. Pour aller plus loin, il convient d'attendre

**70** Voir mes réflexions dans *BHArch* I, p. 20-21, et *BHArch* II, p. 174-175.

**71** Je pense que la formule est expliquée par les développements des p. 180-184 sur l'existence, à cette époque, d'un titre de roi des Cariens, récupéré par Alexandre à la mort d'Ada : « Il existe donc désormais une alliance personnelle entre le roi et le *koinon* des cités cariennes, alliance qui se poursuit avec ses successeurs » (p. 182). Néanmoins, je dois avouer que je ne vois pas clairement le lien logique et nécessaire qui devrait exister entre l'existence de ce *koinon* et l'utilisation du carien dans le décret de Kaunos : bon nombre de ces cités « cariennes » n'utilisent pas le carien (cf. d'ailleurs l'inscription *Amyzon* 2 évoquée également par Descat, p. 183). La formule de Descat évoque celle que Cl. Brixhe (1993, p. 69, n. 27) utilise en commentant les inscriptions cariennes de la fin du IV<sup>e</sup> et du III<sup>e</sup> siècles : ces documents montrent, selon lui, que le carien resta « utilisé au moins comme outil de la communication orale [des élites] avec leurs compatriotes », et l'auteur d'ajouter que leur « caractère parfois public atteste alors une réaction "nationaliste" ». Je ne suis pas sûr qu'une telle terminologie soit réellement adaptée.

**72** Je note cependant que l'hypothèse hékatomnide n'est pas repoussée définitivement par les éditeurs.

**73** Voir sur ce point les remarques sceptiques de Ch. Le Roy qui, comme dans des études précédentes, ne pense pas que le carien ait pu conserver un statut officiel : « Kaunos n'a pas échappé, tant s'en faut, à l'influence hékatomnide, comme en témoignent les statues d'Hékatomnos et de Mausole qui y furent érigées, et dont nous avons les bases [...]. Or, comme je l'ai indiqué ci-dessus à propos de la stèle trilingue, il me semble avéré que l'époque hékatomnide est celle d'une généralisation de la langue grecque comme langue de l'état » (2005, p. 341).

la découverte et la publication de nouveaux textes épigraphiques en langue épichôrique (quelle qu'elle soit <sup>74</sup>), y compris sous forme de bilingues, en espérant que leur datation soit, cette fois, incontestable <sup>75</sup>...

**74** Il conviendrait en effet d'étudier le phénomène d'un point de vue global, en y intégrant donc les inscriptions lydienes, phrygiennes et araméennes datées de cette période, sur le modèle du corpus des inscriptions paléo-phrygiennes de Brixhe (2002, 2004) ; voir en dernier lieu l'inscription lydienne publiée par Gusmani – Akkan 2004, et datée d'un Artaxerxès ; celui-ci pourrait être Artaxerxès III, mais l'hypothèse dépend d'une autre identification, à savoir celle du satrape Rhoisakès sous l'anthroponyme Rasakaš. En l'attente, soulignons au passage la remarquable continuité lydienne dans la toponymie et l'anthroponymie de deux inscriptions grecques de cette période, qui l'une et l'autre concernent Sardes et les villages attenants ; je veux parler évidemment de l'inscription des sacrilèges (Masson 1987, p. 233-239 ; avec présence en même temps de noms grecs, asianiques et iraniens), et de l'inscription de Mnésimachos (Buckler – Robinson 1912, p. 28-52) ; voir quelques remarques synthétiques dans *HEP*, p. 722-725, 1035-1036. Sur la date de l'inscription de Mnésimachos sous Antigone le Borgne, j'adopte comme tout le monde maintenant la proposition développée par Debord (1982, p. 244-247) ; la date de l'inscription des sacrilèges est plus difficile à fixer en toute certitude, mais sa place dans la période de transition est extrêmement vraisemblable (cf. *HEP*, p. 1036).

**75** Je remarque au passage que, dans le cours de leur *editio princeps*, P. Frei et Chr. Marek (1997, p. 76) font allusion à une inscription de Kaunos encore inédite, en grec, datée de la 15<sup>e</sup> année d'un Antigone, qu'ils identifient à Antigone Gonatas. R. Descat (1998, p. 190, n. 81) a émis quelques réserves, qui ont à leur tour causé quelques doutes chez P. Herrmann dans *SEG XLVII*, 1568, p. 448. Dans une lettre personnelle (révisée en décembre 2006), R. Descat précise ainsi son point de vue : « En l'absence de publication et de photographie, ce que l'on a, c'est une inscription datée de la quinzième d'un roi Antigone. Est-il si vraisemblable que soit publiée dans une terre lagide une inscription d'Antigone Gonatas ? Ce serait une première d'avoir une inscription datée d'un roi qui n'est pas l'autorité locale (et une inscription qui a été conservée). Il existe une autre possibilité : c'est Antigone Monophthalmos. On ne connaît aucun exemple d'inscription datée d'une année de son règne, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y en ait pas eu ; par ailleurs, la quinzième année n'est pas illogique pour quelqu'un qui a pu se prétendre le successeur de Philippe comme il l'est en Babylonie, et qui a eu des honneurs royaux en Perse vers 316. Dans ce cas-là, il peut y avoir une quinzième année, par exemple en 302. L'inscription vient d'être publiée par Ch. Marek, *Die Inschriften von Kaunos*, Beck, München 2006, p. 133-136 ; l'auteur pencherait maintenant pour Antigone Monophthalmos (cf. aussi p.112). »

## 2.2 Iraniens et culture iranienne en Asie mineure hellénistique

Dans le même ordre d'idées, j'aimerais évoquer la question débattue de la survie et/ou de la survivance des communautés humaines iraniennes et perses en Asie mineure occidentale et de leurs traditions culturelles. J'irai vite, car, à la suite de Louis Robert, la question a été souvent abordée ici et là : j'ai moi-même contribué à la discussion dans des articles spécialisés (Briant 1985, 1998a ; voir aussi *HEP*, Index, *s.v.* « diaspora impériale », p. 1169). Néanmoins, la question mérite quelques remarques, car elle est très directement articulée sur le débat autour de la transition.

Je rappellerai d'abord que la mise en évidence de la diaspora impériale iranienne en Asie mineure (ce qu'il appelait plutôt « colonisation iranienne ») a été menée en particulier par Louis Robert à partir de l'examen de la documentation épigraphique grecque, souvent tardive, à travers l'anthroponymie et la toponymie (voir aussi les nombreuses études de Rüdiger Schmitt). Même si, depuis lors, l'ample vision de L. Robert a eu tendance à être revue à la baisse, personne ne met en doute qu'à l'époque achéménide, d'assez nombreuses familles perses et iraniennes sont venues s'installer en Asie mineure, où elles furent souvent pourvues de fonctions officielles et de terres en *dôrea*.

Quel fut le sort de ces communautés iraniennes après la chute de l'empire achéménide ? Cette question, qui nous intéresse très directement ici, fut évoquée fort clairement par Louis Robert en 1953, en annonçant la publication des inscriptions d'Amyzon, — publication qui n'intervint qu'une trentaine d'années plus tard (Robert 1983). Datée de la quatrième année de Philippe III (321/0), sous le satrapat d'Asandros, et sur intervention de Ménandros<sup>76</sup>, le document rend compte de la concession de la citoyenneté à Bagadatès et à son fils Ariaramnès ainsi qu'une atélie et la proédrie. L'affaire devait paraître suffisamment importante à Asandros, puisque celui-ci est intervenu directement, comme le montre la formule suivante : « Il a plu aux Amyzoniens, sur la proposition d'Asandros, que soit néocore d'Artémis Bagadatès que l'oracle de Delphes lui a désigné... ». L. Robert y voit un nouveau témoignage de la diaspora iranienne, et une illustration de ce qu'elle put devenir après la conquête macédonienne : s'insérer dans les cadres civiques, y compris en y rattachant les terres qui étaient siennes (p. 115-118).

Le cas est-il exemplaire des rapports macédonno-iraniens en cette période (comme le suggère L. Robert avec insistance) ? La prudence impose de répondre que nous sommes dans l'incapacité de le dire. Parmi les satrapes et hauts dirigeants des satrapies, un certain nombre sont morts lors de la bataille du Granique (y compris par suicide comme Arsitès, le satrape de Daskyleion). L'on sait que Mithrénès de Sardes a fait acte d'allégeance à Alexandre, moyennant quoi il fut admis dans les cercles auliques (Briant 1993), avant de disparaître de la documentation (Berve, n° 524). Sauf erreur de ma part, seul un descendant d'une grande famille, celle des satrapes de Daskyleion (avant le gouvernement d'Arsitès),

<sup>76</sup> Sur ce point, cf. Descat 1998, p. 182-184.

est connu pour avoir pris une part active, d'abord dans les luttes contre Alexandre, puis dans les luttes des diadoques : il s'agit de Pharnabaze, mais lui-même disparaît assez vite (Briant 1985). Il paraît donc risqué, on le voit, de tirer une conclusion très large de l'exemple de Bagadatès, d'autant qu'on ne sait rien de lui ni de sa famille : le texte d'Amyzon ne dit rien non plus d'explicite au sujet de ses « domaines » (dont l'existence est postulée par L. Robert), ni des rapports antérieurs qu'il eut avec les Grecs et les Cariens de la cité, sauf de son dévouement envers le sanctuaire de la déesse Artémis ; quant aux rapports postulés (sous forme assez allusive au demeurant) par L. Robert entre l'Artémis d'Amyzon et l'Artémis Persique, je dois dire que je n'en vois pas le moindre indice dans le décret de la cité.

Fort suggestif, le commentaire de L. Robert s'inspire d'une représentation que l'auteur s'est forgée tout au long de ses recherches, à savoir que, malgré les aléas politiques de toute sorte, les Iraniens d'Asie mineure occidentale ont conservé, pratiquement intactes, leurs traditions linguistiques, culturelles et religieuses. J'avais déjà émis des réserves dans un article de 1985. Je suis maintenant tout à fait convaincu que cette vision n'est pas tenable. L. Robert avait encore durci sa position en publiant l'inscription de Droaphernès à Sardes : de la regravure du texte en pleine époque impériale romaine, il tirait la conclusion que jusqu'à cette date, les règlements édictés (en tout cas le premier) en direction des desservants du culte d'Ahura-Mazda, à l'époque achéménide, n'avaient cessé d'être réédités tout au long des cinq siècles qui séparent la première promulgation de la regravure du II<sup>e</sup> siècle de notre ère. Mais personne ne croit plus que le texte fasse référence à Ahura-Mazda, et, si l'on accorde du crédit à l'interprétation que j'ai présentée (1998a), les règlements culturels eux-mêmes ne sont pas d'époque achéménide. Seule subsiste une dédicace en grec à une divinité locale (le Zeus lydien, ou grec), qui, tout au contraire, témoigne des processus d'acculturation à l'œuvre dans Sardes achéménide<sup>77</sup>.

En bref, quelle qu'ait été son importance quantitative et sa densité (régionalement différenciées) à l'époque achéménide, force est de constater aujourd'hui que, malgré les propositions très optimistes de Louis Robert, nous ne savons que fort peu de choses, du moins sur le court terme, des conséquences qu'eut la conquête macédonienne sur les communautés iraniennes installées en Asie mineure. Si l'on met à part l'inscription d'Amyzon (elle-même marquée néanmoins d'incertitudes interprétatives), le caractère très tardif de la documentation habituellement utilisée rend difficile d'analyser en détail la nature et

<sup>77</sup> Mon analyse épigraphique et le commentaire ont été approuvés par Ph. Gauthier, *BEp* 1999, n° 469, et ils ont conduit M. Weiskopf (2000, p. 456, n. 9) à modifier son point de vue antérieur (*HEP*, p. 1027); voir également Lane Fox 2006, p. 153; les arguments contraires présentés récemment par L. Fried (2004, p. 129-137) ne me paraissent pas particulièrement convaincants : je les avais déjà discutés brièvement dans *BHArch* II, 183-185; voir également *ibid.* p. 177-179, à propos de Debord 1999, p. 376-384.

l'importance des contacts interculturels (y compris dans le domaine religieux<sup>78</sup>) entre Iraniens, Gréco-macédoniens et populations locales à l'époque hellénistique, encore moins de développer une thèse globale sur la période de transition.

## **3 Héritages achéménides, traditions macédoniennes, innovations hellénistiques**

### **3.1 Alexandre et Priène**

Si l'on passe maintenant à l'aspect politique et administratif de la transition, les incertitudes ne manquent pas non plus. La difficulté première consiste à identifier et à mesurer les pratiques et traditions, diverses et même parfois confondues, qui ont influencé et guidé Alexandre. S'agissant des rapports établis avec les cités grecques, je ne m'engagerai pas dans une discussion générale, qui ne serait pas à sa place ici, mais je traiterai (brièvement) d'un exemple particulier, celui de Priène, qui a déjà donné lieu à un très grand nombre d'études et d'analyses<sup>79</sup>. Je rappelle simplement, d'entrée, en deux mots, ce dont il s'agit : outre une dédicace du temple de Priène, au nom d'Alexandre, et un décret en l'honneur d'Antigone, le dossier comprend une inscription, malheureusement lacunaire, qui cite une décision prise par Alexandre lors de son passage dans la cité au printemps 334<sup>80</sup>.

Avant d'aller plus loin, une remarque préalable s'impose : comme S. Sherwin-White l'a fort clairement montré (p. 80-87), nous ne disposons pas du texte originel de la décision prise par Alexandre. Lorsqu'à l'époque de Lysimaque, la cité décida d'en faire état pour soutenir sa plaidoirie autour de ses droits sur certaines catégories de terres, elle en

**78** Voir également Brosius 1996, qui juge même que, loin d'illustrer un processus d'hellénisation de la déesse Anahita, les textes littéraires et épigraphiques sur le culte et la religion perses/iraniens témoignent plutôt d'une « persianisation du culte d'Artémis ». Tous les arguments utilisés n'ont pas égale valeur, mais l'article, à son tour, vient rappeler que la documentation n'est pas aussi simple et claire que L. Robert l'a présentée tout au long de ses recherches. Voir aussi depuis lors, les remarques de P. Herrmann 2002, à propos de l'*archimage* d'Hypaipa connu par une inscription d'époque romaine publiée par l'auteur.

**79** L'étude fondamentale reste celle de S. Sherwin-White 1985, qui prend évidemment en compte les analyses épigraphiques de Dittenberger, de Van Gaertringen, de Welles, et plus récemment de Heisserer ; voir depuis lors les pages de Higgins (1980, p. 137), l'analyse de Debord 1999, p. 439-445, et les pages de Bertrand 2004 (p. 84-85) et 2005 (à propos des rapports entre Pédiens et cité de Priène).

**80** Malgré les objections de Badian (1966, p. 47-49), cette date reste la mieux fondée (Sherwin-White 1985, p. 82-83).

regrava seulement les extraits susceptibles de l'aider dans ses démarches auprès du roi hellénistique.

Telle qu'elle a été transmise, la décision royale vise trois catégories de populations : 1 - les habitants-citoyens de Priène ; 2 - les citoyens de Priène vivant dans la base portuaire de Naulokhos ; 3 - les habitants d'origine locale (les Pedieis) qui vivent dans des villages. La décision a trait en même temps à diverses catégories de terres et de propriétés, et à leurs obligations fiscales : 1 - « Ceux des habitants de Naulokhos qui sont citoyens priéniens seront autonomes et libres, et ils sont habilités à posséder en toute propriété terre et maisons, non seulement dans la cité (Priène) mais aussi sur tout le territoire [civique], (comme les) Priéniens<sup>81</sup> » ; 2 - les habitants de Priène (*polis*) seront exemptés du versement de la *syntaxis*<sup>82</sup> ; 3 - ceux qui habitent dans les villages résident sur un territoire dont Alexandre revendique l'absolu contrôle, sous la formule notable suivante : « Je sais/déclare/décide que cette terre est mienne (*khôran ginôskô émèn einai*) » ; les habitants de ces villages sont sujets au versement des tributs (*tous dé katoikountas en tais kômais tautais phéreïn tous phorous*).

Que signifie la décision royale, dans le cadre de la question du passage de la domination achéménide à la domination macédonienne ? Concernant la formule utilisée par Alexandre (*khôran ginôskô émèn einai*) — qui est indiscutablement digne d'intérêt<sup>83</sup> — je voudrais relever un commentaire récent de John Ma (2003, p. 246-247), qui me laisse perplexe. Voulant expliciter l'usage qu'il fait de la formule (empruntée à S. Petrey) de « parole performative », Ma cite l'inscription de Priène, et il la commente ainsi : « Dans sa lettre aux Priéniens, le plus remarquable est cette clause en *ginôskô*, 'je prends connaissance d'une terre comme mienne' », et l'auteur pose alors la question suivante : « Comment Alexandre, qui n'a jamais mis les pieds dans cette région d'Ionie du Sud avant 334, peut-il savoir que ces villages font partie du domaine royal, dont la terre est sienne ? Par le droit de conquête. Mais ce dernier se réalise à travers un acte de langage. L'énoncé est performatif... sous la forme d'un constat, pour affirmer la fiction d'une légitimité préexistante dont l'acte de parole du roi n'est que la manifestation... [Cela] explique le choix du verbe, inhabituel pour un performatif de pouvoir...<sup>84</sup> ». Suit une allusion plutôt obscure à un concept de « magie sociale » utilisé par Bourdieu.

**81** Sur cette clause (texte et traduction), voir aussi Debord 1999, p. 440.

**82** Sur ce terme, voir Sherwin-White 1985, p. 84-86, et en dernier lieu Nawotka 2003, p. 26 *sq.*, et Capdetrey 2004, p. 107-111. On voit aussi apparaître alors le mot *phrou[ra]n*, mais il est difficile de dire dans quel contexte : installation d'une garnison, ou exemption, ou autre chose ? Cf. les propositions de Debord 1999, p. 441.

**83** J'ignore combien d'édits ou de lettres des rois sont écrits à la première personne : cf. les remarques de Sherwin-White 1985, p. 84, n. 120, et celles de Savalli-Lestrade 2003, en particulier, p. 20-22.

**84** Cf. également p. 256, traduction française introduite par la formule : « Alexandre à Priène : le paradoxe de Petrey en action ».

Outre qu'il n'est pas très facile de comprendre comment l'auteur conçoit le passage (continuités achéménides ou changement <sup>85</sup> ?), la base même du commentaire me paraît assez peu claire <sup>86</sup>. Même sous la forme (possible) d'une fausse interrogation, il est un peu étrange de se demander comment Alexandre pouvait être au courant de la situation des terres autour de Priène. D'une part, pour les Macédoniens et pour Alexandre, l'Asie mineure occidentale n'était pas en 334 *terra incognita*. D'autre part, on aurait tort de penser que l'installation du nouveau pouvoir s'est faite dans la hâte, le désordre et la précipitation <sup>87</sup>. Il s'est passé en Asie mineure après le Granique ce qui s'est passé en Babylonie et à Suse après Gaugamèles : le camp d'Alexandre est entré en contact avec les cités, et des messages et messagers ont informé Alexandre des demandes présentées par les cités ; des contacts ont été également établis avec de hauts dirigeants impériaux, y compris des satrapes <sup>88</sup>. Dans ces conditions, l'on peut estimer que, lorsqu'Alexandre arrive à Priène, la chancellerie royale avait déjà préparé un brouillon de décision <sup>89</sup>.

Ch. Mileta (2002, p. 159-160) voit dans cette décision la preuve d'une confiscation de terres de la part du nouveau maître : démunis de fonds, Alexandre aurait construit un domaine royal aux dépens des cités (Priène est supposée ne pas avoir été la seule à avoir été lésée) ; ce domaine royal lui aurait permis d'avoir accès aux ressources (*phoroi*) dont il était dépourvu ; si ce sont les terres des Pédiens et d'autres populations cariennes qui ont

**85** Je crois comprendre néanmoins qu'il se situe dans le contexte des continuités.

**86** Je ne suis pas convaincu non plus par l'exégèse que fait l'auteur du terme *ginôskô*, « prendre connaissance », considérant que, dans l'acte performatif induit par la terminologie, « prendre connaissance » revient à « prendre possession ». Il me semble que, dans le contexte où il est utilisé, le terme *ginôskô* exprime moins « un aspect cognitif » qu'une décision (l'un des sens possibles du verbe ; une étude précise et exhaustive mériterait d'être menée). J'ajoute que nous n'avons pas le texte complet de l'édit d'Alexandre, et que nous ne savons rien du contexte dans lequel le terme apparaissait : personne ne peut dire si la « citation » reflète la terminologie et la syntaxe originelles.

**87** Je suis même intimement convaincu qu'avant de partir vers l'Asie mineure, Alexandre et ses services avaient préparé des dossiers.

**88** Voir par exemple Briant 2003a, p. 79-84 (Babylonie et Suse, avec références) ; également Briant 1993 (négociations avec Sardes et Mithrénès) ; sur l'échange de lettres en Asie mineure, voir Arrien I.18.3 ; I.20.5-6 ; également Quinte-Curce III.13.2-5 (Damas) ; les textes révèlent l'existence d'un modèle que l'on peut largement étendre : après les batailles, chaque cité, chaque *ethnos*, chaque dignitaire négocie avec le vainqueur au regard de l'analyse qu'il fait du rapport des forces (HEP, p. 862 sq.).

**89** Rien ne prouve que ladite décision ait été gravée sur la pierre à cette date ; il suffisait d'en garder le texte, sur parchemin, dans les archives ; la gravure partielle ne fut décidée que lorsque Priène décida ultérieurement d'utiliser la décision d'Alexandre dans ses propres négociations avec Lysimaque (voir l'étude de Sherwin-White).



été saisies, c'est en raison de leur caractère à la fois villageois et indigène. Autrement dit — si je comprends bien — on aurait là l'origine de la *khôra basilikè* hellénistique. Tout en restant en attente de la monographie annoncée par l'auteur (note 1)<sup>90</sup>, je dois dire que je suis extrêmement réservé sur la thèse d'un brutal changement ainsi impulsé par Alexandre, car la notion et la réalité de « terre royale » ne sont évidemment pas des nouveautés entièrement créées par la conquête macédonienne. Au surplus, s'il s'était agi d'une confiscation des terres de la cité, celle-ci, quelques décennies plus tard, n'aurait certainement pas à nouveau publié la décision d'Alexandre dans le cadre de la plaidoirie qu'elle présentait devant Lysimaque.

L'on s'entend plutôt pour considérer que la déclaration solennelle d'Alexandre vise à réaffirmer à son profit une réalité de l'époque achéménide, y compris la distinction entre la terre civique et la terre royale (tributaire)<sup>91</sup>. Pour autant, l'inscription n'implique pas nécessairement une totale continuité. Le texte lui-même et les textes ultérieurs joints au dossier par les Priéniens eux-mêmes évoquent l'existence de nombreux conflits, en tout cas des contestations, à la fois avec des cités proches et avec les populations villageoises indigènes. Il est donc possible (mais également improbable) qu'à une date inconnue, les Priéniens aient tenté de grignoter des terres villageoises : Alexandre aurait ainsi réaffirmé les droits du roi sur ces territoires (« je déclare que cette terre est mienne »), en même temps qu'en compensation il rattachait Naulokhos à Priène et qu'il proclamait les droits inaliénables des Priéniens sur leurs propres terres, tout en les exemptant de *syntaxis*<sup>92</sup>. Dans cette optique, la décision d'Alexandre viserait, non seulement à affirmer son droit d'attribution à qui il l'entend des « terres conquises à la pointe de la lance », mais aussi à proclamer son

**90** L'auteur (n. 18) mentionne simplement en passant que Sherwin-White a une tout autre position, mais il n'en explique ni les fondements, ni les différents aspects, et il ne précise pas non plus que bien d'autres auteurs défendent une interprétation proche de celle de Sherwin-White. Celle-ci ne manque pas (1985, p. 83, n. 114) de s'opposer à Hornblower (1982, p. 162-163), qui jugeait qu'Alexandre exprimait des revendications sur les terres de Priène.

**91** Elles sont désignées tout simplement sous le même terme (*khôra*), mais le contexte ne laisse aucune ambiguïté sur la différenciation de nature et de statut. Concernant l'époque « achéménide », on pourrait citer un parallèle, où le roi, parlant à la première personne, rappelle que telle terre est « mienne », là aussi en l'opposant à une autre catégorie de terre (la terre du sanctuaire) : il s'agit de la *Lettre de Darius à Gadatas* (j'avais déjà fait le rapprochement, par exemple dans *RTP*, p. 361 et *HEP*, p. 430-431) ; mais, pour des raisons que j'ai longuement expliquées ailleurs (Briant 2003b), le rapprochement n'a sans doute pas la valeur opératoire que je lui ai attribuée naguère (mais d'autres auteurs voudront peut-être y voir au contraire la « preuve » de l'authenticité de la *Lettre*!).

**92** Voir par exemple Sherwin-White 1985, p. 81-86 ; Marasco 1987 ; Papazoglou 1997, p. 66-68 (avec bibliographie antérieure).

droit absolu et incontestable à entrer en possession de la terre royale achéménide et à y prélever les *phoroi*. Même si, du point de vue d'Alexandre, le *diagramma* rappelait avec solennité les droits du roi, du point de vue de Priène, la décision présentait l'inestimable avantage d'affirmer hautement, du même coup, que les terres civiques étaient biens inaliénables de la communauté et de ses membres, ou, en d'autres termes, que les terres civiques étaient considérées par le roi comme ne faisant pas partie des « terres conquises à la pointe de la lance » soumises au bon vouloir de la redistribution royale<sup>93</sup>.

Dans un article récent (2003, p. 110-111), M. Farraguna estime que l'exemple de Priène « est extrêmement important, car il nous introduit dans les principes de base de l'administration d'Alexandre ». Outre qu'il montre les limites évidentes du slogan « liberté et autonomie des cités grecques », il donne de précieuses indications sur le statut légal des cités. À ce point, l'auteur estime que le parallèle le plus proche est le cas de Philippe en Macédoine, à propos de laquelle, à une date encore contestée, Alexandre prit des dispositions concernant la délimitation et le bornage des terres : sont distinguées très clairement les terres civiques, la terre des *ethnè* proches (Thraces), et des terres royales (même si le terme n'est pas utilisé)<sup>94</sup> : « En termes de procédure administrative, il y a donc des similarités frappantes entre nos documents de Priène et celui de Philippe. Tout ce que nous savons de Priène semble en effet indiquer que, dans ce cas aussi, le roi détenait le pouvoir suprême sur la cité » (p. 112).

Les pages de Farraguna méritent à leur tour quelques commentaires. D'une part, inscrit d'une manière exclusive dans le cadre du thème « Alexandre et les cités grecques », l'article (comme presque tout le recueil où il est paru, au demeurant) souffre d'une troublante lacune achéménide. Curieusement, à aucun moment l'auteur ne songe à interroger le document sous l'angle des pratiques achéménides. Or, le problème des rapports rois/cités (grecques ou non !) n'est pas né avec l'installation des monarchies hellénistiques. Il est l'une des composantes de la politique impériale achéménide en Asie mineure occidentale (y compris vis-à-vis d'une entité « non-grecque » comme l'est Sardes : Briant 1993), mais aussi en Phénicie ou en Babylonie. Pour prendre un seul exemple, clairement situé dans la période de transition, il est clair que la Trilingue de Xanthos doit être prise sérieusement en compte par les historiens qui s'intéressent aux rapports entre rois/satrapes et cités à l'époque hellénistique : en ce sens aussi, il nourrit la question des continuités/ruptures, et des adaptations entre la fin de l'époque achéménide et l'époque hellénistique, y compris à

<sup>93</sup> Même si, comme le notait déjà Bickermann (1934, en particulier p. 363, 371), cette situation procède uniquement d'une concession/libéralité du roi.

<sup>94</sup> Publié et commenté par M. Hatzopoulos 1996 II, p. 25-28, et 1997 (voir aussi Ager 1996, n° 5), le texte (dont la première publication remonte à 1985) a suscité une immense bibliographie et nombre de controverses, que l'on peut suivre à travers la section macédonienne du *Bulletin épigraphique* due à M. Hatzopoulos.

travers l'image que la cité transmet d'elle-même et de sa position par rapport au pouvoir central, — d'autant qu'en face, peut-on dire, on dispose de l'image que le satrape entend donner de la situation <sup>95</sup>. Quant à l'intervention des autorités achéménides dans les problèmes de bornages de terres (y compris civiques), elle est amplement attestée par des textes épigraphiques et par des textes littéraires <sup>96</sup>.

D'un autre côté, le commentaire de Farraguna vient rappeler opportunément que le problème traité par Alexandre à Priène n'était pas une nouveauté intégrale pour un roi macédonien. C'est ce dont témoigne éloquemment la documentation épigraphique macédonienne, qui a été publiée au cours du dernier quart de siècle. Déjà connue à travers nombre de textes littéraires, la question des terres royales et civiques, celle aussi des *dôreai* royales, y est abondamment illustrée de Philippe II à Cassandre, et au-delà <sup>97</sup>. J'ajoute que l'on peut admettre aussi que la Macédoine a fait des emprunts à l'empire achéménide, tout particulièrement selon le modèle satrapique, avec lequel elle avait été mise en contact direct après la conquête perse de territoires européens (y compris la Macédoine elle-même) à l'époque de Darius I<sup>er</sup>, puis, plus récemment, avec la conquête de la Thrace par Philippe II <sup>98</sup>.

Alexandre est donc au confluent de plusieurs héritages, l'héritage macédonien et l'héritage achéménide, lui-même pluriel (les traditions de l'État central, mais aussi les traditions locales, lydiennes, égyptiennes, babyloniennes, etc.). D'où le problème, que j'exposais dans les termes suivants dans une communication présentée à l'*Achaemenid Workshop* d'Ann Arbor en 1990 : « Quels sont les critères d'analyse qui peuvent faire conclure que tel élément est un trait typiquement macédonien transféré par Alexandre dans les pays conquis, ou bien un trait typiquement achéménide copié par Alexandre lors de la

**95** Voir Briant 1998b : 336 à propos de la position de Xanthos par rapport au satrape (comparaison avec la situation des cités hellénistiques), et déjà Le Roy 1996 : 354, sur le même sujet ; également Ma 2004a : 115, à propos du contrôle royal sur des cités à l'époque hellénistique : « Dans d'autres cités, les décrets étaient soumis à l'approbation de l'administration royale » ; divers exemples sont donnés dans la note 173 correspondante, y compris l'exemple de Xanthos ; suit une note complémentaire (rectificative?) entre crochets renvoyant à mon étude sur la Trilingue et les rapports entre Pixôdaros et Xanthos.

**96** Voir *HEP*, p. 510-511 et Index p. 1235 ; attribution d'une terre à Sidon et rattachement au territoire de la cité, voir *ibid.* 506.

**97** Voir tout particulièrement Hatzopoulos 1996 I, p. 167 sq. : *National territory, Royal land and Allied cities*. Sur l'intervention royale dans les bornages des terres, voir p. 396 sq. Sur les dons royaux de terre, voir aussi Funck 1978, et maintenant le texte publié par Hatzopoulos 1988.

**98** Sur ce point, voir déjà les propositions de Kienast 1973, dont j'ai discuté certaines dans Briant 1994b, p. 298-302 ; voir également *HEP*, p. 950 = *HPE*, p. 924-925.

conquête et éventuellement emprunté par ses successeurs » (1994b, p. 283)<sup>99</sup>? J'y ajoutais la remarque suivante : « Dans certains cas, une coutume identique ou comparable peut se retrouver et chez les Argéades et chez les Achéménides, sans qu'on doive en conclure nécessairement à une influence achéménide » (p. 284). Plutôt que d'une influence, on parlera alors d'une coïncidence culturelle.

Pour en revenir au cas de Priène, je ne vois vraiment pas quels sont les éléments qui pourraient nous amener à conclure, même sous forme d'hypothèse, que la décision d'Alexandre s'inscrit, d'abord, dans la tradition royale macédonienne (Farraguna), et encore moins que, ce faisant (en créant, selon l'auteur, un système dichotomique cités [côte]/territoire royal [intérieur]), Alexandre se serait volontairement dégagé des conceptions achéménides, qui supposaient réunis tous les territoires sous l'appellation englobante de « terre du Grand roi [*khôra basiléôs*] » (Mileta 2002, p. 160). Je ne vois nulle part trace d'une telle transformation, ni d'une telle différenciation entre terre royale macédonienne et terre royale achéménide, nées l'une et l'autre de la conquête territoriale. Ce que l'on peut dire, c'est que, face à une telle situation, Alexandre n'a pas été surpris ni pris de court, car les rois macédoniens avaient l'habitude de prendre des décisions de ce type, et, ultérieurement, les rois hellénistiques en feront de même, sans que l'on puisse postuler qu'ils continuaient d'appliquer au Proche-Orient une politique royale argéade<sup>100</sup>. On peut simplement observer qu'à Priène, Alexandre a apporté une solution au regard d'une histoire *locale* profondément enracinée dans l'histoire impériale *achéménide*, quand bien même il a agi aussi avec l'expérience royale qu'il tenait de son père et de sa propre pratique *macédonienne*.

### 3.2 Le système de la *dôrea* : à propos de l'inscription de Mnésimachos

Les commentaires que je viens de proposer suggèrent quelques réflexions d'ordre historiographique tout à fait indispensables à la bonne compréhension des débats en cours. En prenant connaissance de la littérature récente sur les royaumes hellénistiques, il apparaît assez clairement, à mon sens, que les hypothèses que je viens de rappeler sur la nature et le sens des décisions prises par Alexandre à Priène s'insèrent dans un mouvement plus global, qui tend, si je puis dire, à « réeuropéaniser » ou à « remacédoniser » les institutions socio-politiques mises en place par Alexandre, puis développées par ses successeurs dans

<sup>99</sup> Les réflexions récentes de H. Müller (2006 : 380-381) sur les origines possibles (macédoniennes ou achéménides) de la fonction d'*hemiolos* s'inscrivent explicitement dans ce contexte.

<sup>100</sup> De ce point de vue, si l'on veut trouver un parallèle avec l'inscription de Philippos, on en a un, beaucoup plus frappant encore (comme je l'ai déjà souligné dans Briant 1999a, p. 315-317), dans la décision prise (entre 238 et 221) à l'égard d'Arsinoë de Cilicie et de Nagidos (*BEp* 1990, n° 304; *SEG* XXXIX. 1426; Ager 1996, n° 42 avec les remarques critiques de Ph. Gauthier, *Topoi* 8/1, 1998, p. 312-313).

ce qui va être les royaumes hellénistiques. D'une certaine façon, et même d'une manière assez évidente, cette orientation tend à restaurer l'image d'*Imperium Macedonicum* qui fut naguère développée par un spécialiste de la Macédoine, à savoir Ch. E. Edson (1958). Les nouvelles données sur l'histoire et les institutions macédoniennes viennent naturellement nourrir les réflexions actuelles.

Ce processus est déjà très visible, y compris parfois d'une manière inutilement polémique, dans les débats sur le livre de S. Sherwin-White et d'A. Kuhrt (1993) qui furent publiés dans la revue *Topoi* (4/2, 1994, p. 429-610), — à tel point que, d'une manière intellectuellement tout à fait injuste<sup>101</sup>, le livre est désormais, du moins dans certains cercles, réduit au rôle d'« épouvantail » ou de contre-exemple dénoncé pour ce qu'il apportait pourtant de plus neuf : la nécessité de re-centrer le royaume séleucide sur ses bases mésopotamienne et iranienne, sans nier pour autant les liens très forts qui continuaient de rattacher les rois séleucides à leurs origines macédoniennes<sup>102</sup>. Cette polémique assez désastreuse a parfois enraciné les spécialistes des sources grecques dans leurs préjugés, et a pu restreindre la vision de certains d'entre eux à celle d'un Isocrate, dont l'« Asie » était homologue aux territoires situés entre l'Égée et l'Halys.

Si l'on revient maintenant, plus sereinement, au fond de la discussion, force est de constater que cette « remacédonisation » entraîne une « dépersianisation », selon l'image de vases communicants dont l'un devrait être nécessairement vide. En conséquence, beaucoup d'institutions qui, en particulier depuis Rostowzew (*Kolonat*), étaient majoritairement considérées (même avec des nuances notables d'un auteur à l'autre) comme des héritages achéménides, sont désormais présentées, d'une manière parfois fort peu nuancée, comme des innovations introduites en Asie mineure sur le modèle d'institutions macédoniennes.

Telle est la vision développée en particulier dans l'ouvrage publié il y a une dizaine d'années par R. A. Billows (1995), et placé sous le patronage intellectuel d'Edson et de son article de 1958<sup>103</sup>. Le livre est muni du sous-titre programmatique suivant : *Aspects of Macedonian Imperialism*. Ne désirant pas en faire ici une analyse détaillée et exhaustive, je prendrai pour exemple le chapitre (V) qu'il consacre aux *dôreai* hellénistiques, vues à travers une étude de cas sur la *dôrea* de Mnésimachos (*Kings and estate-holders in Asia : a case-study*, p. 111-145). Je n'entends pas non plus ici étudier les moindres alinéas de l'inscription ni l'énorme bibliographie qu'elle a suscitée depuis sa publication par Buckler et Robinson

**101** Voir mes remarques dans Briant 2006a, note 12. Je précise aussi que, tout en émettant des réserves, d'autres auteurs ont parlé du livre de Sherwin-White et Kuhrt en des termes plus équilibrés : cf. par exemple L. Sève-Martinez 2003 : 232-236.

**102** Ce que précisément j'ai essayé de montrer dans mon propre papier (Briant 1994c).

**103** Dans une déclaration introductive, l'auteur (p. XV) dit regretter combien l'article d'Edson a été, de son point de vue, « négligé ».

(1912, 1932). L'auteur donne une édition et une traduction du texte, et il offre son point de vue, parfois beaucoup trop rapidement, sur une série de points qui ont toujours été discutés (l'*exairema* de Pytheas et d'Adrastos, la composition de la *dôrea*, les obligations fiscales du concessionnaire, etc.). Tous ces points pourraient être repris un à un <sup>104</sup>. Tel n'est pas l'objet premier de mon intervention. Je voudrais plutôt discuter de la thèse générale de l'auteur, qui est exprimée d'une manière claire : le système de dons royaux de terre illustré par le cas de Mnésimachos est d'origine macédonienne ; il fut mis en place en Asie mineure sur un modèle que l'on connaît dans « le royaume argéade d'époque tardive », c'est-à-dire la Macédoine de Philippe (p. 135-137 et 219) ; le cas de Mnésimachos illustre ce que furent les vecteurs de la domination impériale macédonienne (*a prop of Macedonian imperial rule* ; p. 112) <sup>105</sup>.

Que les nouvelles découvertes macédoniennes suscitent des réflexions nouvelles, voire incitent à revenir sur des thèses généralement reçues, personne évidemment ne s'en plaindra. Mais, en l'occurrence, la démonstration de Billows est extrêmement contestable, j'entends, sur le plan de la méthode.

1 - Vue par lui, « l'Asie » se réduit à l'Asie mineure occidentale, même si, dans son esprit, l'appellation renvoie au royaume séleucide dans son ensemble <sup>106</sup>. Mais il ne considère manifestement pas nécessaire de sortir de l'Asie mineure occidentale, puisque, affirme-t-il en introduction avec un certain aplomb (p. XIV), la documentation sur les régions séleucides à l'est de la Mésopotamie est rare et dispersée <sup>107</sup> — remarque qui, bien entendu, lui permet d'abord de n'en point parler, et de se replier sur sa base d'Asie mineure occidentale.

2 - Je souligne qu'il est extrêmement gênant que tout son propos soit conduit à partir d'une alternative binaire : les structures sous-jacentes de la donation sont ou bien « macédoniennes » ou bien « asiatiques » (*Asian*) (p. 115). Mais il y a un sérieux problème :

**104** Voir par exemple Aperghis 2004, p. 137-144, et Index, *s.v.* Mnesimachos, — à lire avec les commentaires critiques de Le Rider – de Callataÿ 2006, p. 262-266 (sur le versement du tribut).

**105** Il est tout à fait clair que l'auteur s'est forgé cette conviction très tôt, en préparant son premier livre consacré à Antigone le Borgne (1990), lui-même présenté comme le créateur de l'État hellénistique, organisé sur le modèle macédonien de Philippe. Sur ce livre, on verra le compte rendu dévastateur de Derow 1993.

**106** D'une manière plutôt surprenante (nous sommes en 1995 !), l'auteur parle systématiquement d'« Asie » (à la manière grecque), alors qu'il étudie un document venant d'Asie mineure ; mais, dans son esprit, il est tout à fait clair que les conclusions qu'il propose valent pour tout le royaume séleucide et le royaume lagide, ce qu'il s'entête à dénommer « Asie », comme si tous les pays entre Égée et Indus avaient les mêmes traditions socio-culturelles.

**107** À ce point, non sans quelque désinvolture, l'auteur (n. 4) renvoie à l'ouvrage de Sherwin-White et Kuhrt, comme s'il venait justifier et authentifier sa propre remarque.

c'est que nulle part l'auteur ne juge utile d'analyser en profondeur le second terme de l'alternative (achéménide) dans toutes ses composantes régionales et documentaires <sup>108</sup>. Ignorant superbement et totalement la bibliographie achéménide, y compris sur les donations de terres <sup>109</sup>, ou la maltraitant quand il y fait (si rarement) allusion <sup>110</sup>, l'auteur ne semble même pas imaginer que le système des dons de terre par le roi est bien connu aussi à l'époque achéménide, non seulement en Asie mineure occidentale, mais aussi en Égypte (documents araméens) et en Babylonie (documents babyloniens), pour ne pas parler de la Phénicie (donation à Eshmunazzar). Il ne prend donc pas soin non plus d'isoler les éléments qui, dans le document de Sardes, ont souvent été considérés comme des héritages achéménides, ni donc d'en discuter la validité. Je ne cite que deux éléments parmi tant d'autres :

- l'auteur discute longuement des chiliarchies, circonscriptions tributaires, qui, depuis Buckler et Robinson, ont toujours été considérées comme un héritage achéménide — à tort ou à raison, c'est une autre question, que l'on aurait aimé précisément voir aborder par l'auteur <sup>111</sup> ; mais sa discussion porte uniquement sur la topographie administrative (p. 117-120), jamais sur la nature administrative de ladite circonscription ; jamais il ne tente même de montrer que la chiliarchie serait d'origine macédonienne <sup>112</sup> ;

- l'auteur note en passant (p. 116) qu'une partie des terres est évaluée en fonction de la quantité de semences nécessaire, mais il n'explique jamais pourquoi c'est le terme *artabe* qui a été choisi, alors même que, par des documents élamites, babyloniens, araméens et grecs, l'on sait qu'il s'agit d'une mesure d'origine perse <sup>113</sup>. La seule exception, semble-t-il, concerne les archives où étaient gardés (*inter alia*) les relevés des *dôreai* et des terres : sans exclure la thèse d'un modèle macédonien, l'auteur semble accepter l'idée que le modèle

**108** Une bibliographie sommaire sur les continuités achéménido-hellénistiques est indiquée p. 115, n.9

(Westerman, Briant RTP, Sherwin-White et Kurt), mais elle n'est nulle part discutée ; lorsque l'auteur fait référence au livre de Kreissig, ce n'est jamais non plus pour aborder le problème.

**109** Puisque l'auteur connaît la *REĀ* 1985 (note suivante), il aurait pu sans difficulté s'informer sur l'institution en Asie mineure achéménide (et sur la bibliographie) en consultant mon article (Briant 1985b).

**110** L'article essentiel de R. Descat (1985) est rapidement « exécuté » dans une note de bas de page (p. 124, n. 32), Billows se contentant d'affirmer que, s'il voulait vraiment argumenter en détail, cela « lui prendrait trop d'espace (*it would take too much space to argue in detail against his views*) » ! On croit rêver !

**111** Voir Aperghis 2004, p. 278-279 (sans historique de la question, comme trop souvent dans ce livre).

**112** Voir aussi Billows 1990, p. 283-284, avec les remarques critiques de Derow 1993, p. 331.

**113** Cf. *HEP*, p. 298-300, 426-427, etc.

des dites archives pourrait être achéménide<sup>114</sup> ; il est dommage qu'à ce propos (enquête sur le terrain), l'auteur ne connaisse pas un parallèle très clair relevé dans un document araméen d'Égypte achéménide<sup>115</sup>.

3 - De ce fait, l'auteur n'évoque jamais l'hypothèse d'une influence jointe des traditions macédoniennes et des héritages achéménides (et non pas « asiatiques »). Un simple exemple : observant (justement) que la *dôrea* est constituée de portions de territoires non jointifs, il évoque un seul parallèle, qu'il relève en Macédoine (l'inscription de Cassandreia publiée par Hatzopoulos 1988), et il en conclut : « It would appear then not to be unusual for Macedonian rulers to grant lands in different regions to an individual » (p. 120). Il ignore manifestement (parce qu'il n'a pas jugé utile de faire la recherche) qu'il en était de même de beaucoup de *dôreai* d'époque achéménide (e.g. Stolper 1985). Dès lors, l'insistance mise sur l'origine macédonienne de ce caractère relève plutôt de la volonté d'illustrer une thèse pré-établie.

Je pense que les exemples déjà donnés suffisent à comprendre que le raisonnement de Billows ne peut pas être accepté, et que, tant qu'une comparaison terme à terme systématique n'aura pas été menée, il n'est pas possible, sur le simple plan de la méthode, de postuler que l'institution de la *dôrea* hellénistique est un héritage direct des pratiques macédoniennes de Philippe II.

Je n'en conclus pas évidemment que la recherche ne vaut pas la peine d'être menée, bien au contraire. Encore faut-il, à la fois, connaître la documentation achéménide, et maîtriser la documentation macédonienne. Tel n'est tout simplement pas le cas ici. L'un des développements décisifs, aux yeux de l'auteur, porte sur la question du droit laissé au roi de reprendre la *dôrea* (p. 132-137). De manière à mener sa démonstration, il entend examiner l'inscription de Mnésimachos à la lumière de l'inscription de Cassandreia publiée et étudiée en détail par M. Hatzopoulos (1988). Le problème, c'est que le dossier macédonien a été traité avec une certaine légèreté également. Répondant à une objection qu'il pressent, l'auteur estime que la comparaison est justifiée, car « le système de dons de terre était identique dans chacun des deux royaumes [« Asie » et Macédoine], car il fut appliqué dans l'empire exactement à partir de la pratique de Philippe et peut-être celle de rois antérieurs » (p. 135) — expression qui, remarquons-le en passant, suppose résolu par avance le problème posé. En tout cas, tel n'est absolument pas l'avis de M. Hatzopoulos, qui, depuis lors, a rappelé avec fermeté que les domaines donnés par Cassandre et Lysimaque,

**114** Billows 1995, p. 115 (seule référence, note 9, à une bibliographie, même sommaire, sur les continuités achéménido-hellénistiques) ; je note en passant que, quelques années antérieurement, l'auteur était infiniment plus affirmatif sur les continuités achéménides dans la gestion des archives (1990, p. 283).

**115** DAE 69 ; HEP, p. 425-426, avec parallèle de l'inscription d'Aristodicide (évoqué par Billows pour l'inscription de Mnésimachos).



à Cassandreia, l'étaient en toute propriété (la terminologie utilisée est fort claire et fort différente de celle qui est utilisée à Sardes) : dès lors, estime-t-il, le parallèle (forcé) mené par Billows avec l'inscription de Mnésimachos est nul et non avenue (*BEp* 1997, n° 403, p. 550 <sup>116</sup>). En bref, comme cela avait été établi depuis longtemps, la révocabilité d'une *dôrea* telle que celle de Mnésimachos ne fait aucun doute <sup>117</sup>, mais rien ne permet d'affirmer qu'elle procède d'un précédent argéade.

En effet, l'on doit observer, parallèlement, que la théorie et la pratique de la révocabilité des dons royaux sont amplement attestées dans l'empire perse, et que, de ce point de vue aussi, le document de Sardes s'insère aisément dans les pratiques connues de la cour achéménide <sup>118</sup>. En l'attente d'éléments nouveaux, l'on doit donc en rester, me semble-t-il, à une interprétation qui fait de la *dôrea* de Mnésimachos une *dôrea* achéménide redistribuée après la conquête d'Alexandre à un homme d'origine macédonienne, soit en 334, soit à l'époque d'Antigone (Mnésimachos peut fort bien ne pas être le premier concessionnaire macédonien) : peut-être des traits macédoniens ont-ils été introduits (il reste à les identifier), mais, globalement, rien n'indique que la structure ni le fonctionnement de la *dôrea* aient été profondément modifiés. La raison n'en serait-elle pas, tout simplement, que les pratiques macédoniennes étaient comparables aux pratiques achéménides en la matière, voire que, là aussi (voir ci-dessus le cas de Priène), la Macédoine argéade ait *adapté* un système déjà à l'œuvre dans l'Asie mineure toute proche ?

Quoi qu'il en soit, rapproché des exemples que j'ai présentés tout au long de ma contribution, le cas de la *dôrea* de Mnésimachos vient rappeler, une fois encore, qu'aucune étude portant sur la mise en place des structures hellénistiques, à partir de la conquête d'Alexandre, ne peut être menée sans prendre en compte, avec précision, la documentation portant sur la période de la domination achéménide, singulièrement au IV<sup>e</sup> siècle. Ce qui vaut pour la Babylonie, l'Égypte ou l'Asie centrale vaut aussi pour l'Asie Mineure ou toute autre région de l'ex-empire achéménide qui, après la mort d'Alexandre, fut éclaté

**116** « B[illows] conteste que les domaines donnés l'étaient en pleine propriété, comme le stipule le texte même des fondations [...] et soutient qu'il s'agissait de concessions révocables. À cet effet, il invoque le cas des domaines de Mnésimachos [...] et des *kléroï* de Doura-Europos [...], qui sont loin d'être identiques (nous tenons à rappeler que nous n'avons pas soutenu que « all of the Chalkidikè — as the territory of Kassandreia — had been removed from the *ge basilike* », comme l'écrit B. à la p. 135, n.56, mais, au contraire, qu'il restait « d'importants domaines conservés par la Couronne » [...], et le fait que la donation de Cassandre ne date pas de la fondation de Cassandreia en 315, mais de l'élévation du Diadoque à la dignité royale dix ans plus tard. L'invocation de ce dernier argument est due à une méconnaissance des réalités relatives à la fondation d'une ville... ».

**117** Voir aussi par exemple Chandezon 2003b, p. 210, en renvoyant à Billows.

**118** Voir déjà Briant 1985b et, depuis lors, *HEP*, p. 429-430, 456-460, 475-478.

en plusieurs royaumes concurrents. Toute étude de ce type doit intégrer les héritages achéménides, les traditions macédoniennes et les innovations hellénistiques, et tenter, à la fois, d'en évaluer le poids spécifique et de comprendre les mécanismes des rencontres et des interactions mutuelles.

## Bibliographie

- Adiego, I.-J. 2000, « La inscripción Greco-caria de los Hecatómnicas en el santuario de Sinuri », *Kadmos* 39, p. 133-157.
- Adiego, I.-J. 2005, « L'état actuel des connaissances sur le carien », *REA* 107/2, p. 640-653.
- Adiego, I.-J. 2006, *The Carian language* (Handbook of Oriental Studies. Section 1, The Near East and Middle East), Brill, Leiden.
- Ager, S.-L. 1996, *Interstate Arbitrations in the Greek World 337-90 B.C.*, University of California Press, Berkeley – Los Angeles – London.
- Aperghis, G. G. 2004, *The Seleukid Economy. The Finances and Financial Administration of the Seleukid Empire*, Cambridge U.P.
- Archibald, Z. 2001, « Making the Most of one's Friends : Western Asia Minor in the Early Hellenistic Age », in : Z. H. Archibald *et al.* (edd.), *Hellenistic Economics*, Routledge, London – New York, p. 245-272.
- Asheri, D. 1983, *Fra ellenismo e iranismo. Studi sulla società e cultura di Xanthos nella età achemenide*, Patron Ed., Bologna.
- Ashton, R. H. J. *et al.* 2002a, *The Hekatomnus Hoard (CH 5. 17, 8.96, 9.387)*, Coin Hoard, Vol. IX, Greek Hoards (edd. A. Meadows – U. Wartenberg), Royal Numismatic Society, Special Publication N° 35, London, p. 95-158.
- Ashton, R. H. J. *et al.* 2002b, *The Pixodarus Hoard (CH 9.421)*, Coin Hoard, Vol. IX, Greek Hoards (edd. A. Meadows – U. Wartenberg), Royal Numismatic Society, Special Publication N° 35, London, p. 159-243.
- Atkinson, K. M. T. 1972, « A Hellenistic Land Conveyance : The Estate of Mnesimachos in the Plain of Sardis », *Historia* 22, p. 45-74.
- Badian, E. 1966, « Alexander and the Greeks of Asia », in : *Ancient Society and Institutions. Studies presented to V. Ehrenberg on his 75th Birthday*, Blackwell, Oxford, p. 37-69.
- Bakır, T. *et al.* (edd.), *Achaemenid Anatolia. Proceedings of the First International Symposium on Anatolia in the Achaemenid Period (Bandirma 15-18 August 1997)*, NINO, Leiden.
- Bencivenni, A. 2003, *Progetti di riforme costituzionali nelle epigrafi greche dei secoli IV-II A.C.*, Lo Scarabeo Editrice, Bologna.
- Berlin, A. 2002, « Ilion before Alexander : A Fourth Century B.C. Ritual Deposit », *Studia Troica* 12, p. 131-165.
- Berlin, A. et Lynch, K. 2002, « Going Greek : Atticizing Pottery in the Achaemenid World », *Studia Troica* 12, p. 167-178.
- Bertrand, J.-M. 2004, « Frontières externes, frontières internes des cités grecques », in : Cl. Moatti (dir.), *La mobilité des personnes en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et documents d'identification* (Collection de l'École Française de Rome 341), p. 71-98.

- Bertrand, J.-M. 2005, « À propos des *paroikoi* dans les cités d'Asie Mineure », in : P. Fröhlich – Ch. Müller (edd.), *Citoyenneté et participation à la basse époque hellénistique* (Hautes Études du monde gréco-romain 35), Genève, Droz, p. 39-49.
- Berve, H. 1926, *Das Alexanderreich auf prosopographischer Grundlage*, I-II, München.
- Bickermann, E. 1934, « Alexandre le Grand et les villes d'Asie », *REG* 47, p. 346-374.
- Billows, R. A. 1990, *Antigonos the One-Eyed and the Creation of Hellenistic State*, University of California Press, Berkeley – Los Angeles – London.
- Billows, R. 1995, *Kings and Colonists. Aspects of Macedonian Imperialism* (Columbia Studies in the Classical Tradition, vol. XXII), Brill, Leiden – New York – Köln.
- Blümel, W. et Kızıllı, A. 2004, « Eine neue karische Inschrift aus der Region von Mylasa », *Kadmos* 43, p. 131-138.
- Briant, P. 1972a, « Remarques sur *laoi* et esclaves ruraux en Asie mineure hellénistique », in : *Actes du Colloque de Besançon sur l'esclavage*, Besançon – Paris, p. 93-133 = Briant 1982, p. 95-135.
- Briant, P. 1972b-73, « D'Alexandre le Grand aux diadoques : le cas d'Eumène de Kardia », *REÁ* 74, p. 32-73; 75, p. 43-81 = Briant 1982, p. 13-93.
- Briant, P. 1982, *Rois, tributs et paysans. Recherches sur les formations tributaires du Moyen-Orient ancien*, Les Belles Lettres, Paris.
- Briant, P. 1985a, « Les Iraniens d'Asie mineure après la chute de l'empire achéménide », *DHA* 11, p. 167-195.
- Briant, P. 1985b, « Dons de terres et de villes : l'Asie mineure dans le contexte achéménide », *REÁ* 87/1-2, p. 53-71.
- Briant, P. 1994a, « Prélèvements tributaires et échanges en Asie mineure achéménide et hellénistique », in : J. Andreau – P. Briant – R. Descat (edd.), *Premières Journées de Saint-Bertrand-de-Comminges*, p. 69-81.
- Briant, P. 1994b, « Sources gréco-hellénistiques, institutions perses et institutions macédoniennes : continuités, changements et bricolages », *AchHist* VIII, Leiden, p. 283-310.
- Briant, P. 1994c, « De Samarkand à Sardes et de la ville de Suse au pays des Hanéens », *Topoi* 4/2, p. 455-467.
- Briant, P. 1998a, « Droaphernès et la statue de Sardes », *AchHist* XI, Leiden, p. 205-226.
- Briant, P. 1998b, « Cités et satrapes dans l'Empire achéménide : Pixôdaros et Xanthos », *CRAI*, p. 305-340.
- Briant, P. 1999a, « Colonizzazione ellenistica e popolazioni di Vicino Oriente », in : *I Greci*, I/II, Einaudi, Firenze, p. 309-333.
- Briant, P. 1999b, « The Achaemenid Empire », in : K. Raaflaub – N. Rosenstein (edd.), *Soldiers, Society and War in the Ancient and Medieval Worlds*, Harvard U.P., p. 105-128.
- Briant, P. 2000a, « Numismatique, frappes monétaires et histoire en Asie mineure achéménide. (Quelques remarques de conclusion) », in : O. Casabonne (ed.), *Mécanismes et innovations*

- monétaires dans l'Anatolie achéménide. Numismatique et histoire (Actes de la Table Ronde internationale d'Istanbul, 22-23 mai 1997)*, IFEA – de Boccard, Istanbul – Paris, p. 265-274.
- Briant, P. 2000b, « Textes épigraphiques grecs d'Asie Mineure relatifs à la domination achéménide », [www.achemenet.com](http://www.achemenet.com)>Documents.
- Briant, P. 2001, « Remarques sur sources épigraphiques et domination achéménide en Asie mineure », in : T. Bakır *et al.* (edd.), *Achaemenid Anatolia*, Leiden, p. 13-19.
- Briant, P. 2002, *Alexandre le Grand*, Coll. Que-sais-je? 622, 5<sup>e</sup> éd. rev. et corrigée, PUF, Paris.
- Briant, P. 2003a, *Darius dans l'ombre d'Alexandre*, Fayard, Paris.
- Briant, P. 2003b, « Histoire et archéologie d'un texte. La *Lettre de Darius à Gadatas* entre Perses, Grecs et Romains », in : M. Giorgieri – M. Salvini – M.-C. Trémouille – P. Vanicelli (edd.), *Licia e Lidia prima dell'ellenizzazione (Roma, 11-12 ottobre 1999)*, Roma, CNR, p. 107-144.
- Briant, P. 2005a, *Alexandre le Grand* (QSJ 622), 6<sup>e</sup> éd. rev., PUF, Paris.
- Briant, P. 2005b, « "Alexandre et l'hellénisation de l'Asie" : l'histoire au passé et au présent », *Studi Ellenistici* XVI, p. 9-69.
- Briant, P. 2005c, « Alexandre le Grand aujourd'hui (iii) : Alexandre le Grand "grand économiste" : mythe, histoire, historiographie », *Annuaire du Collège de France* 105, p. 585-599 = [http://www.achemenet.com/ressources/souspresse/annonces/UPL19774\\_briantreso405.pdf](http://www.achemenet.com/ressources/souspresse/annonces/UPL19774_briantreso405.pdf)
- Briant, P. 2005-2006, « Montesquieu, Mably et l'histoire d'Alexandre », *Revue Montesquieu* 8, p. 151-185.
- Briant, P. 2006a, « L'économie royale entre public et privé », in : R. Descat (ed.), *Approches de l'économie hellénistique* (Entretiens d'Archéologie et d'histoire), Saint-Bertrand-de-Comminges, p. 339-354.
- Briant, P. 2006b, « Retour sur Alexandre et les *katarraktes* du Tigre : l'histoire d'un dossier. (Première partie) », *Studi Ellenistici* XVII, p. 9-67.
- Briant, P. 2007a, « Michael Rostovtzeff et le passage du monde achéménide au monde hellénistique » (Colloque Rostovtzeff, EHESS, 17-19 mai 2000), *Studi Ellenistici* XVIII.
- Briant, P. 2007b, « Alexander and the Persian Empire », in : W. Heckel – L. Trittle (edd.), *Alexander the Great : A New History*, Blackwell, Oxford.
- Briant, P. et Boucharlat, R. (edd.) 2005, *L'archéologie de l'empire achéménide : nouvelles recherches* (Persika 6), de Boccard, Paris.
- Brixhe, Cl. 1993, « Le grec en Carie et Lycie au IV<sup>e</sup> siècle : des situations contrastées », in : *Id.* (ed.), *La koinè grecque antique. I : Une langue introuvable?*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, p. 59-82.
- Brixhe, Cl. 2002, 2004, « Corpus des inscriptions paléo-phrygiennes. Supplément I-II », *Kadmos* 41/1, p. 1-102 ; 43/2, p. 1-130.
- Brixhe, Cl. et Tüfetki Sivas, T. 2003, « Exploration de l'ouest de la Phrygie : nouveaux documents paléo-phrygiens », *Kadmos* 42, p. 65-76.
- Buckler, W. et Robinson, D. 1912, « Greek Inscriptions of Sardis », *AJA* 16, p. 12-82.

- Buckler, W. et Robinson, D. 1932, « Temple Mortgage securing a Loan made to Mnesimachos », in : *Sardis VII : Greek and Latin inscriptions. Part I : Seasons 1910-1932*, p. 1-7.
- Calmeyer, P. 1992, « Zwei mit historischen Szenen bemalte Balken der Achaimenidenzeit », *MJBK* 53, p. 1-18.
- Canali di Rossi, F. 2004, *Iscrizione dello Estremo Oriente greco* (IK 65), Bonn.
- Capdetrey, L. 2004, « Le *basilikon* et les cités grecques dans le royaume séleucide. Modalités de redistribution de la richesse royale et formes de dépendance des cités », *Topoi*, Suppl. n° 6, p. 105-129.
- Casabonne, O. 2004, *La Cilicie à l'époque achéménide* (Persika 3), de Boccard, Paris.
- Cau, N. 1999-2000, « L'uso delle formule di datazione nelle iscrizioni licio », *EVO* 22-23, p. 179-188.
- Cau, N. 2004, « Nuovi antroponimi indigeni nelle iscrizioni greche della Licia di età ellenistico-romana », *Studi Ellenistici XV*, p. 297-340.
- Cau, N. 2005a, « Onomastica licio », *Studi Ellenistici XVI*, p. 345-376.
- Cau, N. 2005b, « Nuovi antroponimi indigeni nelle iscrizioni greche della Licia di età ellenistico-romana, II », *Studi Ellenistici XVI*, p. 377-421.
- Chandezon, C. 2003a, *L'élevage en Grèce (fin V<sup>e</sup>-fin I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.). L'apport des sources épigraphiques* (Scripta Antiqua 5), Bordeaux.
- Chandezon, C. 2003b, « Les campagnes de l'ouest de l'Asie mineure à l'époque hellénistique », in : Fr. Prost (ed.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée*, Presses Universitaires de Rennes et Presses Universitaires du Mirail, Rennes-Toulouse, p. 193-217.
- Chauveau, M. 2000, « La première mention du statère d'argent en Égypte », *Trans* 20, p. 137-143.
- Colvin, S. 2004, « Names in Hellenistic Asia Minor », in : *Id.* (ed.), *The Greco-Roman East. Politics, Culture, Society* (= YCS XXXI), Cambridge U.P., p. 44-84.
- Davies, J.-K. 2000, « Hellenistic Economies in the post-Finley Era », in : Z. H. Archibald *et al.* (edd.), *Hellenistic economies*, Routledge, London - New York, p. 11-62.
- Davies, J.-K. 2004, « Athenian Fiscal Expertise and its Influence », *MedAnt* VII/2, p. 491-512.
- Debord, P. 1982, *Aspects sociaux et économiques de la vie religieuse dans l'Anatolie gréco-romaine* (EPRO 88), Brill, Leiden (*Appendice V* : « L'inscription de Mnésimachos », p. 244-251 ; 433).
- Debord, P. 1999, *L'Asie mineure au IV<sup>e</sup> siècle*, de Boccard, Paris.
- Debord, P. 2000, « Les monnayages "perses" à l'effigie d'Alexandre », in : O. Casabonne (ed.), *Mécanismes et innovations monétaires dans l'Anatolie achéménide. Numismatique et histoire* (*Actes de la Table Ronde internationale d'Istanbul, 22-23 mai 1997*), IFEA - de Boccard, Istanbul - Paris, p. 255-264.
- Dedeoğlu, H. 2003, *The Lydians and Sardis*, A Turizm Yayınları, Istanbul.
- Derow, P. S. 1993, [compte rendu de Billows 1990], *CQ* 48/2, p. 326-332.

- Descat, R. 1985, « Mnésimachos, Hérodote et le système tributaire achéménide », *RÉA* 87/1-2, p. 97-112.
- Descat, R. 1998, « La carrière d'Eupolémios, stratège macédonien en Asie Mineure. *Appendice* : Note sur une inscription caro-grecque de Caunos », *RÉA* 100/1-2, p. 187-190 (167-190).
- Descat, R. 2003, « Qu'est-ce que l'économie royale ? », in : Fr. Prost (ed.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée*, Presses Universitaires de Rennes et Presses Universitaires du Mirail, p. 149-168.
- Descat, R. 2004, « La cité et la richesse : un débat dans la pensée oikonomique grecque à la fin du IV<sup>e</sup> siècle », *MedAnt* VII/2, p. 461-476.
- Dignas, B. 2002, *Economy of the Sacred in Hellenistic and Roman Asia Minor*, Oxford U.P.
- Dinç, R. et Meyer, G. 2004, « Mélanges de cultures et de populations à Tralles d'après deux nouvelles inscriptions », *MedAnt* VII/1, p. 287-315.
- Dusinberre, E. R. M. 2003, *Aspects of an Empire in Achaemenid Sardis*, Cambridge U.P.
- Edson, Ch. 1958, « *Imperium Macedonicum*. The Seleucid Empire and the Literary Evidence », *CPh* 53/2, p. 153-179.
- Farraguna, M. 2003, « Alexander and the Greeks », in : J. Roisman (ed.), *Brill's Companion to Alexander the Great*, Brill, Leiden – Boston, p. 99-130.
- Frei, P. et Marek, Ch. 1997, *Die karisch-griechische Bilingue von Kaunos. Eine zweisprachige Staatsurkunde des 4. Jh. v. Chr.* (= *Kadmos* 36/1), Berlin – New York.
- Frei, P. et Marek, Ch. 1998, « Die karisch-griechische Bilingue von Kaunos. Ein neues Textfragment », in : W. Blümel – P. Frei – Ch. Marek (edd), *Colloquium Caricum. Akten der Internationalen Tagung über die karisch-griechische Bilingue von Kaunos, 31.10-1.11. 1997 in Feusberg bei Zürich* (= *Kadmos* 37), p. 1-18.
- Frei, P. et Marek, Ch. 2000, « Neues zu den karischen Inschriften von Kaunos », *Kadmos* 30, p. 83-132.
- Fried, L. 2004, *The Priest and the King. Temple-Palace Relations in the Persian Empire* (Biblical and Judaic Studies 10), Eisenbrauns, Winona Lake.
- Funck, B. 1978, « Zu den Landschenkungen hellenistischer Zeit », *Klio* 60, p. 45-56.
- Funke, P. 1998, « Athen und Kleinasien im 4. Jh. v. Chr. Überlegungen zum historisch-politischen Kontext eines neuen Proxenedekretes aus Kaunos », in : W. Blümel – P. Frei – Ch. Marek (edd), *Colloquium Caricum. Akten der Internationalen Tagung über die karisch-griechische Bilingue von Kaunos, 31.10-1.11. 1997 in Feusberg bei Zürich* = *Kadmos* 37, p. 211-228.
- Gates, Ch. 2005, « Tracking the Achaemenid Persians in Anatolia », *AJA* 109, p. 789-792.
- Giorgieri, M., Salvini, M., Trémouille, M.-C. et Vanicelli, P. (edd.) 2003, *Licia e Lidia prima dell'ellenizzazione (Roma, 11-12 ottobre 1999)*, Roma, CNR.
- Goukowsky, P. 1981, « Alexandre à Xanthos », in : *Id., Essai sur les origines du mythe d'Alexandre (326-270 av. J.-C.)*. II : *Alexandre et Dionysos*, Publications de l'Université de Nancy II, Nancy, p. 113-117, 197-198.

- Griffith, G. T. 1964, « Alexander the Great and an experiment in government », *PCPS*, p. 23-39.
- Grzybek, E. 1998, « Die Vielsprachlichkeit der kleinasiatischen Welt : Pixodaros und der Volkbeschluss von Xanthos », in : W. Blümel – P. Frei – Ch. Marek (edd), *Colloquium Caricum. Akten der Internationalen Tagung über die karisch-griechische Bilingue von Kaunos, 31.10-1.11. 1997 in Feusiberg bei Zürich = Kadmos* 37, p. 229-237.
- Gusmani, R. et Akkan, Y. 2004, « Bericht über einen lydischen Neufund aus dem Kaystrostal », *Kadmos* 43, p. 139-150.
- Hahn, I. 1978, « Königsland and königliche Besteuerung im hellenistischen Osten », *Klio* 60, p. 11-34.
- Hahn, I. 1985, « Zur Frage der Sklavensteuer im frühen Hellenismus », in : H. Kreissig – F. Kühnert (edd.), *Antike Abhängigkeitsformen in den griechischen Gebieten ohne Polisstruktur und den römischen Provinzen* (Schriften zur Geschichte und Kultur der Antike 25), Akademie Verlag, Berlin, p. 56-64.
- Hanfmann, G. M. A. 1987, « The Sacrilege inscription : The Ethnic, Linguistic, Social and Religious Situation at Sardis at the End of the Persian Era », *BAI* 1, p. 1-8.
- Hatzopoulos, M. 1988, *Une donation du roi Lysimaque*, KERA – Athènes, de Boccard – Paris.
- Hatzopoulos, M. 1991, *Actes de ventes d'Amphipolis*, KERA – Athènes, de Boccard – Paris.
- Hatzopoulos, M. 1996, *Macedonian Institutions under the Kings : I - A Historical and Epigraphic Study; II - Epigraphic Appendix*, KERA – Athènes, de Boccard – Paris.
- Hatzopoulos, M. 1997, « Alexandre en Perse : la revanche et l'empire », *ZPE* 116, p. 52.
- Heisserer, A. J. 1981, *Alexander the Great and the Greeks*, University of Oklahoma Press.
- Herrmann, P. 2002, « Magier in Hypaipa », *Hyperboreus* 8, p. 364-469.
- Higgins, D. W. 1980, « Aspects of Alexander's Imperial Administration. Some Modern Methods and Views Reviewed », *Athenaeum*, p. 129-152.
- Hornblower, S. 1982, *Mausolus*, Oxford U.P.
- Jacobs, B. 1994, *Die Satrapienverwaltung im Persereich zur Zeit Darius'III* (TAVO Beih. Bd. 87), Wiesbaden.
- Jacobs, B. 2002, [compte rendu de Debord 1999], *Gnomon* 74, p. 416-420.
- Jursa, M. 2005, *Neo-Babylonian Legal and Administrative Documents. Typology, Contents and Archives* (Guides to the Mesopotamian Textual Records 1), Ugarit-Verlag, Münster.
- Kaptan, D. 1998, « A Glance at Northwestern Asia Minor during the Achaemenid Period », *AchHist* XIII, Leiden, p. 189-202.
- Kaptan, D. 2002, *The Daskyleion Bullae : Seal Images from the Western Achaemenid Empire* (AchHist XII), I-II, Leiden.
- Kaptan, D. 2007, « Clay tags from Seyitömer Höyük in Phrygia », in : J. Curtis – St John Simpson (edd.), *The World of Achaemenid Persia*, London (s.p.).
- Kearn, J. M. 2003, « Greek and Lydian Evidence of Diversity, Erasure and Convergence in Western Asia Minor », *Syllecta Classica* 14, p. 23-36.



- Keen, A.-G. 1998, *Dynastic Lycia. A Political History of the Lycians and their Relations with Foreign Powers, c. 545-362 B.C.*, Brill, Leiden – Boston – Köln.
- Kienast, D. 1973, *Philipp II. von Makedonien und das Reich der Achaimeniden* (Abhdl. d. Marburger Gelehrten Gesellschaft, Jahrgang 1971, NR.6), Wilhelm Fink Verlag, München.
- Klinkott, H. 2002, « Zur politischen Akkulturation unter der Achaimeniden. Der Testfall Karien », in : H. Blum *et al.* (edd.), *Brückenland Anatolien? Ursachen, Extensität und Modi des Kulturaustausches zwischen Anatolien und seinen Nachbarn*, Attempto Verlag, Tübingen, p. 173-204.
- Klinkott, H. 2005, *Der Satrap. Ein achaimenidischer Amsträger und seine Handlungsspielräume* (Oikumene Studien zur antiken Weltgeschichte, I), Verlag Antike, Frankfurt a/R.
- Kolb, F. 2003, « Aspekte der Akkulturation in Lykien und klassischer Zeit », in : M. Giorgieri – M. Salvini – M.-C. Trémouille – P. Vanicelli (edd.), *Licia e Lidia prima dell'ellenizzazione (Roma, 11-12 ottobre 1999)*, Roma, CNR, p. 207-237.
- Kottsieper, I. 2002, « Zum aramäischen Text der "Trilingue" von Xanthos und ihrem historischen Hintergrund », in : O. Lovetz *et al.* (edd.), *Ex Mesopotamia et Syria lux. Festschr. M. Dietrich* (AOAT 281), Münster, p. 209-243.
- Kwasman, Th. et Lemaire, A. 2002, « An Aramaic Inscription from Kemaliye (Lydian Philadelphia) », *EpAn* 34, p. 185-187.
- Lane Fox, R. 2006, « The letter to Gadatas », in : G. E. Maloukou – A. P. Matthaiou (edd.), *Eis Mnemen W. G. Forrest*, Ellenikè Epigraphikè Etaireia, Athenai, p. 149-171.
- Lemaire, A. 2002, « Nouvelle inscription araméenne d'époque achéménide provenant de Kenger (Lydie) », *EpAn* 34, p. 179-184.
- Lemaire, A. 2004, « Nouvelle inscription araméenne de Cilicie orientale : Aigeai », *EpAn* 37, p. 88-90.
- Le Rider, G. 2003, *Alexandre le Grand. Monnaie, finances et politique*, PUF, Paris.
- Le Rider, G. et de Callataj, Fr. 2006, *Les Séleucides et les Ptolémées. L'héritage monétaire et financier d'Alexandre le Grand*, Éd. du Rocher.
- Le Roy, Chr. 1980, « Alexandre à Xanthos », in : *Actes du Colloque sur la Lycie antique* (Bibl. de l'IFEA), Paris, p. 51-62.
- Le Roy, Chr. 1981/83, « Aspects du plurilinguisme dans la Lycie antique », in : *Mélanges E. Akurgal* 2 (= *Anadolu* 22 [1990]), p. 217-226.
- Le Roy, Chr. 1996, « À propos de Mausole », in : P. Carlier (ed.), *Le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Approches historiographiques*, ADRA, Nancy-de Boccard, Paris, p. 351-355.
- Le Roy, Ch. 2005, « Vocabulaire grec et institutions locales dans l'Asie mineure achéménide », in : U. Bultrighini (ed.), *Democrazia e antidemocrazia nel mondo greco. Atti del Convegno Internazionale di Studi*, Ed. dell'Orso, Alessandria, p. 333-344.
- Lund, H. S. 1992, *Lysimachus. A Study in Early Hellenistic Kingship*, Routledge, London – New York.

- Ma, J. 2000, « The Epigraphy of Western Asia Minor : A Survey of Recent Research, 1992-1999 », *AJA* 104, p. 95-121.
- Ma, J. 2003, « Dans les pas d'Antiochos III : l'Asie mineure entre pouvoir et discours », in : Fr. Prost (ed.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée*, Presses Universitaires de Rennes et Presses Universitaires du Mirail, p. 243-259.
- Ma, J. 2004a, *Antiochos III et les cités d'Asie mineure occidentale* (trad. française de *Antiochos III and the Cities of Western Asia minor*, Oxford, 1999), Les Belles Lettres, Paris.
- Ma, J. 2004b, « Les rois », in : A. Erskine (ed.), *Le monde hellénistique. Espaces, sociétés, cultures 323-31 av. J.-C.*, trad. française, Rennes – Toulouse, p. 241-263.
- Maffre, Fr. 2002, *La Phrygie Hellespontique : étude historique*, I-IV, Université de Bordeaux III (inédit).
- Malay, H. 1983, « A Royal Document from Aigai in Aiolis », *GRBS* 24/4, p. 349-353.
- Marasco, G. 1987, « Alessandro Magno e Priene », *Sileno* 13/2, p. 59-77.
- Marksteiner, Th. 2002, « Städtische Strukturen im vorhellenistischen Lykien », in : M. H. Hansen (ed.), *A comparative study of six City-State Cultures*, Copenhagen, p. 57-72.
- Masson, O. 1987, « L'inscription d'Éphèse relative aux condamnés à mort de Sardes (I. Ephesos 2) », *REG* 100, p. 225-239.
- Melchert, G. 2000, « The Trilingual Inscription of the Létôon. Lycian Version », <http://www.achemenet.com/pdf/lyciens/letoon.pdf>.
- Müller, H. 2005, « Hemiolos. Eumenes II., Toriaion und die Finanzorganisation des Alexanderreiches », *Chiron* 35, p. 355-384.
- Nawotka, K. 2003, « Freedom of Greek Cities in Asia Minor in the Age of Alexander the Great », *Klio* 85/1, p. 15-41.
- Papazoglou, F. 1997, *Laoi e paroikoi. Recherches sur la structure de la société hellénistique* (Centre d'études épigraphiques et numismatiques de la faculté de philosophie de l'université de Belgrade; Études d'histoire ancienne, I), Beograd.
- Porten, B.-Yardeni, A. 2003, « In preparation of a Corpus of Aramaic Ostraka Form the Land of Israel : The House of Yehokal », in : R. Deutsch (ed.), *Shlomo. Studies in Epigraphy, Iconography, History and Archaeology in Honor of Shlomo Moussaief*, Archaeological Center Publication, Tel Aviv – Jaffa, p. 207-223.
- Robert, L. 1945, *Le sanctuaire de Sinuri près de Mylasa. I : Les inscriptions grecques* (Mémoires de l'Institut français d'Archéologie de Stamboul, VII), de Boccard, Paris.
- Robert, J. et Robert, L. 1983, *Fouilles d'Amyzon en Carie. I : Exploration, histoire, monnaies et inscriptions*, de Boccard, Paris.
- Roosevelt, C. H. 2006, « Symbolic Door Stelae and Graveside Monuments in Western Anatolia », *AJA* 110, p. 65-91.
- Salmeri, G. 2004, « Hellenism on the Periphery : The Case of Cilicia and an Etymology of *soloikismos* », in : S. Colvin (ed.), *The Greco-Roman East. Politics, Culture, Society* (= CS XXXI), Cambridge U.P., p. 181-206.

- Sartre, M. 1995, *L'Asie mineure et l'Anatolie d'Alexandre à Dioclétien (IV<sup>e</sup> s. av. J.-C./III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*, Coll. U, A. Colin, Paris.
- Sartre, M. 2003, *L'Anatolie hellénistique de l'Égée au Caucase*, Coll. U, A. Colin, Paris.
- Savalli-Lestrade, I. 2001, « I Greci e i popoli dell'Anatolia », in : S. Settis (ed.), *I Greci. 3: I Greci oltre la Grecia*, Torino, p. 39-78.
- Savalli-Lestrade, I. 2003, « L'élaboration de la décision royale dans l'Orient hellénistique », in : Fr. Prost (ed.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée*, Presses Universitaires de Rennes et Presses Universitaires du Mirail, p. 17-39.
- Schuler, C. 1998, *Ländliche Siedlungen und Gemeinden im hellenistischen und römischen Kleinasien* (Vestigia, 50), München, Verlag C. H. Beck.
- Schur, W. 1928, « Zur Vorgeschichte des Ptolemäerreiches », *Klio* 20, p. 270-302.
- Schweyer, A.-V. 2002, *Les Lyciens et la mort. Une étude d'histoire sociale* (Varia Anatolica XIV), IFEA – Istanbul, De Boccard – Paris.
- Sève-Martinez, L. 2003, « Quoi de neuf sur le royaume séleucide? », in : Fr. Prost (ed.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée*, Presses Universitaires de Rennes et Presses Universitaires du Mirail, p. 221-242.
- Sevinç, N. et al. 2001, « A new painted Graeco-Persian Sarcophagus from Çan », *Studia Troica* 11, p. 383-420.
- Shaked, S. 2004, *Le satrape de Bactriane et son gouverneur. Documents araméens du IV<sup>e</sup> s. avant notre ère provenant de Bactriane* (Persika 4), Paris, de Boccard.
- Sherwin-White, S. 1985, « Ancient Archives : The Edict of Alexander to Priene, a Reappraisal », *JHS* 105, p. 69-89.
- Sherwin-White, S. et Kuhrt, A. 1993, *From Samarkhand to Sardis. A New Approach to the Seleucid Empire*, Duckworth, London.
- Shipley, G. 2000, *The Greek World after Alexander, 323-30 B.C.*, Routledge, London.
- Stolper, M. 1985, *Entrepreneurs and Empire. The Murašû Archive, the Murašû Firm, and Persian Rule in Babylonia*, Leiden.
- Van Alfen, P.-G. 2002, « The "Owls" from the 1989 Syria Hoard with a review of pre-macedonian coinage in Egypt », *AJN Sec. Series* 14, p. 1-57.
- Varinlioglu, E. et al. 1990, « Une inscription de Pladasa en Carie », *REÁ* 1/2, p. 59-78.
- Wankel, H. 1979, *Die Inschriften von Ephesos* (IK 11.1a), Bonn.
- Weinberg, J.-P. 1976, « Bemerkungen zum Problem "Vorhellenismus" im Vorder Asien », *Klio* 58, p. 5-20.
- Weiskopf, M. 2000, [compte rendu de Debord 1999], *Topoi* 10, p. 451-458.

A paraître dans : Pierre Briant et Francis Joannès (edd.), "La Transition entre l'empire achéménide et les royaumes hellénistiques", Coll. Persika, 9, Paris, De Boccard.

